

AVIS

« HERITAGE DES JOP 2024 DANS LES QPV : UNE FLAMME QUI PERDURE¹ ? »

*« Le plus important aux Jeux olympiques n'est pas de gagner mais de participer,
car l'important dans la vie ce n'est point le triomphe mais le combat ;
l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu ».*

Pierre de Coubertin²

¹ Les Jeux olympiques et Paralympiques Paris 2024 sont désignés dans cet avis sous l'appellation JOP 2024.

² Pierre de Coubertin, baron de Coubertin, est un historien et pédagogue français fortement influencé par la culture par la culture anglo-saxonne qui a particulièrement milité pour l'introduction du sport dans les établissements scolaires français.

Les travaux et réflexions du groupe de travail dédié se sont structurés autour de cinq réunions thématiques. Les membres³ ont procédé à un grand nombre d’auditions de novembre 2024 à mars 2025⁴.

Un temps d’échanges et de débats a été réservé à la présentation des conclusions des co-pilotes du groupe de travail **Sarah Ourahmoune**, membre du collège Personnalités qualifiées et **Patrick Braouezec**, président d’honneur et membre du collège des Personnalités qualifiées devant le Bureau du CNV le lundi 31 mars 2025, puis en Assemblée plénière le mercredi 9 avril 2025.

Vu le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville,

Vu l’article 7 du Règlement intérieur du CNV,

Vu la décision du CNV en octobre 2024 de s’auto saisir de **l’héritage** matériel et immatériel **des JOP 2024**,

L’avis a été adopté à l’unanimité en Assemblée plénière le 9 avril 2025.

A l’issue des épreuves des JOP 2024 dont le succès sportif, populaire et médiatique a été unanimement reconnu et plébiscité, **le CNV s’est interrogé sur les impacts économiques, sociaux, environnementaux, sportifs et citoyens de l’événement sur les quartiers prioritaires de la ville et les populations, en visant à capitaliser sur les réussites.**

Les propositions et préconisations qui suivent s’adressent aux ministères, aux services de l’Etat, comme aux collectivités locales, aux entreprises, aux acteurs associatifs, et aux habitants.

**

*« C’est un rêve aussi, un rêve partagé par toutes celles et tous ceux qui construisent ces Jeux. Des Jeux utiles, pour renforcer la place du sport dans nos vies ; pour accompagner la transformation des territoires, notamment en Seine-Saint-Denis. Des Jeux laboratoires, qui imaginent le monde de demain, testent, inventent, créent, et forgent des solutions utiles pour la société. Et qui mettent la jeunesse au cœur de leur action ».*⁵

³ Pierre-Pascal Antonini, Marie-Caroline Bonnet-Galzy, Rachid Boussad, Patrick Braouezec, Patrick Chevallier, Irma Coronado-Goupil, Nadia El Boukhiari, Audrey Gatian, Ilham Grefi, Moussa Kebe, Gilles Leproust, Sarah Ourahmoune, Séverine Walquan, Isabelle Zeller et Adel Ziane.

⁴ Cf. Annexe 2 – Les personnes auditionnées.

⁵ « Ouvrons Grands les Jeux », Tony Estanguet.

SYNTHESE DE L'AVIS

En 2016, le Conseil national des villes (CNV) a rendu un **avis favorable à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024)**, soulignant leur dimension mobilisatrice pour encourager à la pratique de la diversité des activités sportives, permettre la participation des habitants, soutenir le **développement urbain et social des territoires les plus vulnérables et l'accès à l'emploi**.

Si les JOP 2024 ont concerné l'ensemble du pays, ils n'en ont pas moins été éphémères. Un équilibre entre immédiateté et prise de recul doit être trouvé, même si de grands enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés. Il est nécessaire de mettre en place un suivi rigoureux et transparent pour mesurer à court et long terme les impacts sur les territoires, avec des indicateurs pertinents et des données fiables.

L'avis du CNV présente **21 recommandations** organisées autour de quatre axes :

- ❖ **La pérennisation de méthodes innovantes pour un réel impact économique et social** : Les JOP 2024 ont créé une dynamique économique forte avec la volonté affirmée d'associer les habitants des quartiers prioritaires. **Les dispositifs proposés ont permis aux personnes éloignées de l'emploi d'acquérir une expérience professionnelle et d'enrichir leurs compétences. Toutefois,** dans certaines villes l'élan économique a peu touché les quartiers en difficulté, par manque de connexions entre les organisateurs et le tissu local, ou faute d'une préparation suffisante en amont pour mobiliser les publics éloignés.
- ❖ **Le renforcement des dynamiques partenariales et des coopérations territoriales** : Les dynamiques locales partenariales qui ont émergé pour répondre à l'objectif national ambitieux, en **dépassant les cultures professionnelles, en s'adaptant à un calendrier contraint, en adoptant une agilité et une transversalité innovante** doivent être saluées. **Les associations ont été au cœur de la participation des publics et ont su faire preuve d'une grande adaptabilité et réactivité, en mobilisant leurs bénévoles et partenaires locaux.** Les JOP 2024 laissent ainsi un réel **héritage méthodologique à tous les échelons dans la manière de travailler en coopération.**
- ❖ **La promotion de l'activité physique et de la pratique sportive** : Il est essentiel de considérer l'approche sportive dans sa globalité, de **ne pas se limiter à la seule dimension de la performance et de la compétition**, de reconnaître et de valoriser l'ensemble des pratiques sportives qui s'exercent en dehors des structures traditionnelles. Le CNV alerte sur **la nécessité de lever les freins financiers** à la pratique physique et sportive des habitants des quartiers prioritaires et de répondre aux difficultés rencontrées par les structures et les clubs (**capacité d'accueil, créneaux horaires, nouvelles disciplines, infrastructures, encadrement humain**). **La médiation doit être au cœur de la promotion et de l'encouragement à la pratique sportive.**
- ❖ **Le sport comme levier d'engagement, de citoyenneté et de cohésion sociale** : Les JOP 2024 ont été l'occasion de faire du sport **un levier d'engagement citoyen** et de promotion des valeurs de citoyenneté, d'inclusion et de solidarité, qui pourrait **constituer l'un des principaux héritages immatériels de l'évènement.** **Développer une culture de l'engagement** doit s'inscrire dans une réflexion autour de trois volets : la valorisation de toutes les réserves ; le volontariat en service civique et le bénévolat. Elle doit être appréhendée dès le plus jeune âge directement dans le cadre scolaire. La mobilisation et l'implication des bénévoles des JOP 2024 s'est traduite par **l'acquisition de compétences qui devront désormais être valorisées.**

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

- 1 Assurer le suivi -à court et long terme- de l'héritage JOP 2024 dans sa dimension matérielle et immatérielle, intégrant la dimension QPV par un organisme autonome et indépendant.
- 2 Mesurer à moyen terme l'effet JOP 2024 sur les pratiques sportives (y compris les pratiques urbaines émergentes) ; les freins liés à la pratique sportive (équipements, culturels, financiers, santé) ; les effets de genre sur la pratique sportive. (Etude et enquête confiée à l'ONPV).

DES METHODES INNOVANTES POUR LA DIMENSION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- 3 Financer des formations pour convertir les compétences acquises en certification officielle.
- 4 Maintenir une cellule de coordination post-JOP 2024 au sein de France Travail Ile-de-France .
- 5 Etendre l'utilisation des clauses sociales d'insertion à l'ensemble des grands projets d'aménagement et marchés publics avec un objectif de 15% à adapter en fonction de la taille des entreprises.
- 6 Renforcer le suivi et le contrôle des clauses sociales d'insertion.
- 7 Lancer et accompagner des programmes de remobilisation par le sport pour les femmes.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE ET DES COOPERATIONS INTERACTEURS TERRITORIALES A PERENNISER

- 8 Inscrire au plus tôt la stratégie d'héritage des prochains GESI.
- 9 Reproduire la billetterie populaire pour toutes les manifestations sportives et culturelles, nationales et locales.
- 10 Encourager la dynamique de diffusion des savoir-faire en finançant des plateformes locales de coopérations associatives ou en fléchant des subventions vers des projets multi-associatifs.
- 11 Maintenir le fonds de dotation Impact 2024.
- 12 Créer les conditions favorables à l'organisation d'événements culturels ou sportifs durant l'année scolaire. (Education Nationale).
- 13 Encourager et outiller les équipes éducatives en amont des grands événements sportifs et culturels internationaux pour organiser des projets pluridisciplinaires dans l'année scolaire (Education nationale).
- 14 Favoriser le partenariat entre des établissements REP ou REP+ et hors géographie prioritaire pour développer des activités sportives et ou culturelles.

UN ENCOURAGEMENT A L'ACTIVITE PHYSIQUE ET A LA PRATIQUE SPORTIVE

- 15 Renforcer les partenariats pour promouvoir l'activité physique et la pratique sportive et développer un continuum sportif-éducatif.
- 16 Doubler le montant alloué au Pass'Sport pour que la barrière financière ne soit pas un obstacle à l'obtention des licences sportives.
- 17 Engager un plan d'action pour permettre l'accès à tous aux équipements sportifs des établissements scolaires identifiés par la DJEPVA.
- 18 Aménager les espaces publics avec des agrès sportifs et du design urbain pour encourager à la pratique physique individuelle et collective dans une approche inclusive.
- 19 Renommer localement les rues, les équipements publics et le patrimoine sportif en valorisant les personnalités sportives issues des quartiers prioritaires.

UN VECTEUR D'ENGAGEMENT DE CITOYENNETE ET DE COHESION

- 20 Faire de l'engagement la "Grande cause nationale pour 2026".
- 21 Accompagner les bénévoles des JOP 2024 à faire reconnaître leur engagement dans le cadre du compte d'engagement citoyen, dispositif intégré au compte personnel d'activité.

SOMMAIRE

CONTEXTE	6
PREAMBULE	10
LES RECOMMANDATIONS DU CNV	13
DES METHODES INNOVANTES POUR LA DIMENSION ECONOMIQUE ET SOCIALE.....	13
UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE ET DES COOPERATIONS INTERACTEURS TERRITORIALES A PERENNISER	17
UN ENCOURAGEMENT A L'ACTIVITE PHYSIQUE ET A LA PRATIQUE SPORTIVE.....	25
UN VECTEUR D'ENGAGEMENT, DE CITOYENNETE ET DE COHESION	30
ANNEXES	32

CONTEXTE

En 2016, le Conseil national des villes (CNV) a rendu un **avis favorable à l'appui de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024)**⁶. Il en avait retenu la dimension mobilisatrice que représentent les Jeux Olympiques pour encourager à la pratique de la diversité des activités sportives, et valoriser les notions d'excellence. La dimension citoyenne qui mobilise largement la jeunesse, précisément une des forces vives des quartiers prioritaires de la politique de la ville, a également été soulignée, ainsi que l'enjeu d'inciter à une démarche d'inclusion sociale et économique renforcée des populations. **Cet avis de 2016 traduisait l'espoir que les JOP 2024 servent de catalyseur au développement urbain et social des territoires les plus vulnérables.**

Pour rappel, le CNV soulignait que **les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et tout spécialement les jeunes avaient vocation à contribuer significativement aux JOP 2024, dans la mesure où ces territoires sont concernés.** Il s'agissait de leur permettre de participer directement à l'événement et de faire en sorte qu'ils soient largement bénéficiaires des emplois générés par l'événement, et ce dans divers secteurs.

Dans une dimension économique, le CNV recommandait que **des clauses sociales et territoriales soient intégrées au maximum aux marchés publics relatifs à l'événement.** Leurs objets devaient dépasser les seules obligations liées à l'insertion par l'activité économique pour s'ouvrir à des sujets tels que l'alternance, l'éducation à la santé, à la consommation, aux droits. Il pointait l'importance de mettre en place des parcours inclusifs, intégrant des temps de formation et d'immersion avant l'événement : une durée de deux ans avant les JOP 2024 semblant un minimum raisonnable. Il évoquait également la nécessité d'un suivi à l'issue de l'événement afin de favoriser la valorisation des acquis de l'expérience, de définir un projet de formation ou d'insertion, et faciliter l'intégration dans des réseaux professionnels favorisant l'accès à l'emploi.

Enfin dans une dimension sociale et inclusive, le CNV mettait l'accent sur la nécessité de renforcer le développement du sport féminin, d'organiser des campagnes de **prévention de la santé, d'encourager le développement du sport pour tous. Le CNV préconisait par ailleurs que l'événement soit l'occasion de valoriser la diversité culturelle et linguistique des quartiers prioritaires.**

Le CNV, déjà sensible à la dimension héritage, soulignait dès 2016 que *« l'accélération de programmes d'investissements publics, tant sur les transports que sur les espaces bénéficieront significativement à des quartiers prioritaires de la politique de la ville tant en Ile-de-France qu'en régions. La réalisation et l'amélioration d'infrastructures pérennes et réutilisables seront aussi un gage de progrès pour les populations, tant en matière de pratique sportive que d'événements dérivés »*⁷.

La candidature de Paris aux JOP 2024 a pointé une ambition forte en termes d'héritage⁸ qui s'est traduite par un Plan Héritage et 170 mesures tant sur les dimensions matérielles qu'immatérielles⁹. La définition de l'héritage des JOP 2024 selon le Comité international olympique renvoie aux *« bienfaits*

⁶ CNV (2016), Avis pour l'appui à la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, 15 décembre 2016.

⁷ CNV (2016), Avis pour l'appui à la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, 15 décembre 2016.

⁸ L'ambition héritage a été fortement portée par Monsieur Jean Castex nommé Délégué interministériel aux JOP par décret du 13 septembre 2017, et qui a par la suite présidé l'Agence nationale du sport, puis Monsieur le préfet Michel Cadot.

⁹ Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (2021), Plan héritage et durabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

à long terme que les Jeux Olympiques procurent à la ville hôte, à ses habitants et au mouvement olympique avant, pendant et bien après la manifestation olympique »¹⁰.

Il convient ainsi, dans un contexte où la ferveur exceptionnelle des participants et des spectateurs et la cohésion universelle de l'événement semblent devoir se conjuguer au passé, de s'interroger sur l'héritage dans ses différents volets tout en considérant néanmoins **prématuré de tirer des conclusions définitives à ce stade**. Les impacts à long terme demeurent encore difficilement mesurables et il existe un risque d'être influencé par la communication positive sur les JOP 2024.

Le constat à court terme est un succès médiatique majeur avec **au total plus de 59 millions de Français qui ont pu suivre les épreuves olympiques et plus de 52 millions les épreuves paralympiques. La diffusion de la cérémonie d'ouverture a réuni plus de 23 millions de téléspectateurs** (un record d'audience) **et plusieurs épreuves ont dépassé le pic des 10 millions de téléspectateurs**¹¹. Néanmoins, le suivi des JOP 2024 n'a pas échappé aux marqueurs sociaux (âge, genre, capital culturel et économique), y compris sur les territoires ayant le plus bénéficié de l'engouement autour des JOP 2024¹².

L'enquête de l'ARCOM¹³ a mis en lumière deux tendances : **75 % des spectateurs (79 % chez les moins de 35 ans) estiment que les épreuves paralympiques ont changé leur regard sur le handicap et 55 % des Français ont eu envie de faire du sport grâce aux JOP 2024 (74 % pour les moins de 35 ans)**.

Un équilibre entre l'analyse et les constats doit être trouvé entre immédiateté et prise de recul, même si de grands enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés. Comme le souligne **Thibaut Desjonquères**¹⁴ « *l'héritage d'un événement sportif international fait référence aux impacts durables, tangibles et intangibles, qu'un tel événement laisse au sein des communautés, des territoires et des individus après sa tenue* ».

Le CNV salue les investissements publics et privés conséquents réalisés en matière de logements, et d'infrastructures, les politiques publiques en faveur de l'insertion et la formation professionnelle principalement en Région Ile-de-France sur des métiers prioritaires dans l'organisation des JOP 2024, ainsi que les actions et dispositifs en faveur de la jeunesse notamment des quartiers prioritaires. **Il relève néanmoins que des territoires sont restés à la marge de l'effervescence créée par les JOP 2024, en comparaison des villes où des compétitions étaient organisées.** En matière de cohésion des territoires à l'échelle nationale, **cet événement inédit n'a pas permis une participation de toutes et tous malgré le vœu d'une compétition populaire.**

Si les JOP 2024 ont concerné l'ensemble du pays, ils n'en ont pas moins été éphémères. Ce contexte confère aux pouvoirs publics une responsabilité : **penser dès maintenant l'héritage des JOP 2024 à**

¹⁰ Site Internet du Comité international olympique (CIO) : [Impact et héritage des Jeux Olympiques](#)

¹¹ ARCOM (2025), Bilan de la diffusion audiovisuelle et numérique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - [Bilan de la diffusion audiovisuelle et numérique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 | Arcom](#)

¹² Les évaluations en IDF révèlent que l'intérêt pour les compétitions augmente avec le niveau de diplôme, passant de 62 % pour les non-diplômés à 84 % pour les bacs+5. Les personnes en emploi (78 %) et les cadres (84 %) suivent davantage les Jeux, tout comme les hommes (83 %) par rapport aux femmes (70 %). Institut Paris Région, INJEP (2025), « Jeux de Paris 2024 : les Franciliens au cœur d'un événement historique », janvier 2025.

¹³ ARCOM (2025), Bilan de la diffusion audiovisuelle et numérique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

¹⁴ Directeur associé du cabinet Pluricité, co-rédacteur du Rapport intermédiaire d'évaluation de la stratégie « Héritage et durabilité » de Paris 2024 - [Publication du rapport intermédiaire d'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 - CDES](#)

court et long terme. Pour autant, le recul manque encore – quelques mois seulement se sont écoulés depuis la clôture des Jeux – ce qui invite à la prudence dans l'évaluation. Il est nécessaire de mettre en place un suivi rigoureux et transparent de l'impact des JOP 2024, en **identifiant des indicateurs pertinents et en collectant des données quantitatives et qualitatives, afin de mesurer progressivement les effets réels dans les territoires.**

Enfin, le CNV alerte sur le contexte budgétaire national du PLF 2025 avec des budgets contraints voire en diminution qui impactent les ambitions nationales mais également les programmes et projets locaux des collectivités territoriales et des clubs sportifs qui rencontrent de plus en plus de difficultés dans la recherche de sponsors, ce qui pose un défi à court terme pour l'avenir des structures.

Le CNV relève également que **le déclin du nombre de sponsors et de partenaires sur certains territoires impacte la capacité des clubs à renouveler les équipements ou à développer des activités de cohésion.** Une inégalité forte existe entre les structures d'envergure nationale ou régionale bénéficiant du réseau et de l'ingénierie nécessaire et les structures sportives de proximité. **Les entreprises partenaires des JOP 2024 ou les fondations pourraient être sollicitées pour du mécénat, dans le cadre de leur responsabilité sociale, pour appuyer la continuité de projets à fort impact social et le soutien aux clubs sportifs afin d'assurer leur pérennité.**

Les équipements dans les QPV

99%

des QPV possèdent un équipement sportif à moins de 15 minutes de marche

15.3

équipements accessibles à pied depuis le domicile dans les QPV contre 10,3 dans les autres quartiers

4%

des licences sportives sont délivrées à des habitants des QPV, alors que 8% de la population y réside

25%

des maisons sport-santé situées dans des communes ayant au moins un QPV, soit 143 sur 573 en 2023

PENDANT LES JOP

36 700

bénévoles engagés pendant les JOP 2024

POST JOP



70% des bénévoles souhaitent poursuivre leur engagement dans un club ou une association sportive

59 MILLIONS des Français ont suivi les épreuves olympiques

52 MILLIONS des Français ont suivi les épreuves paralympiques

55% des Français ont envie de faire du sport grâce aux JOP 2024 (74 % pour les moins de 35 ans).

75% des spectateurs des Jeux paralympiques estiment que les épreuves paralympiques ont changé leur regard sur le handicap

57% des 1 100 projets soutenus et labellisés dans le cadre du fonds de dotation Impact 2024 concernent les QPV

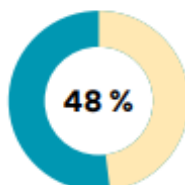
35% des actions déployées dans le cadre des Cités éducatives en 2023 avaient un lien direct avec les JOP

20 000

billets distribués dans le cadre de la billetterie populaire "Tous aux Jeux"

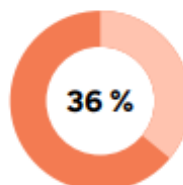
Emploi

+ de 3 millions

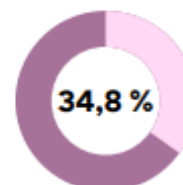


d'heures ont été travaillées par des publics éloignés de l'emploi sur les chantiers des ouvrages olympiques

des heures d'insertion ont été réalisées par des résidents de Seine-Saint-Denis



des marchés des JOP ont été attribués à des TPE, PME et structures de l'ESS



des contrats sur les chantiers des Jeux ont bénéficié aux résidents des QPV

Sources : cf. bibliographie en annexe

PREAMBULE

Des investissements publics d'ampleur ont été réalisés sur le territoire national¹⁵, notamment en Ile-de-France¹⁶ et particulièrement en Seine-Saint-Denis (93) qui a concentré 80% des investissements s'agissant tant de la construction ou rénovation d'équipements sportifs¹⁷ - dont le département est déficitaire - que de logements, bâtiments scolaires ou infrastructures de transports pour garantir l'accessibilité. Néanmoins, il importe de s'assurer que ces avancées profitent effectivement aux habitants des QPV du département et d'ailleurs¹⁸.

La transformation du cadre de vie en Seine-Saint-Denis, territoire au centre de l'organisation de l'événement, était au cœur de la stratégie d'héritage. Tous les équipements l'ont été car un usage pérenne avait été identifié au préalable. Le CNV salue la construction du village des athlètes, pensé comme une préfiguration de la ville de demain, grâce notamment à une meilleure connexion des territoires et un renforcement de l'accessibilité tout en favorisant l'intégration des espaces verts et la promotion de l'usage des mobilités actives et des transports en commun¹⁹. **Cet héritage matériel ambitieux constitue une chance de requalification urbaine pour la Seine-Saint-Denis.** Les élus des trois communes concernées par les logements livrés dans le cadre de la reconversion du village des athlètes sont animés par la volonté d'encourager une véritable « vie de quartier »²⁰.

Le CNV propose qu'un suivi post-JOP 2024 spécifique soit mis en œuvre pour garantir la pérennité de l'impact de ces investissements et la réelle appropriation des équipements par les habitants. Ce suivi s'appuiera sur des données objectives (taux d'utilisation des équipements par le public des quartiers, nombre d'emplois locaux pérennisés, mixité sociale dans les logements²¹, etc.) et des retours qualitatifs du terrain (appréciation des habitants, évolution du lien social et du sentiment de fierté locale, etc.). Le CNV salue les démarches déjà engagées par l'Institut Paris Région et la Préfecture d'Ile-de-France, sur les marches urbaines qui associent les habitants, les élus et les professionnels. **Ce suivi pourrait utilement mobiliser l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)** structure dont les missions par essence sont d'objectiver les transformations dans les quartiers, l'évolution des populations en développant l'approche en cohorte et mesurer ainsi les parcours d'intégration. **Le CNV considère que ce travail pourrait être capitalisé dans la perspective de construction de l'héritage des JOP 2030.**

Recommandation n°1 : Le CNV propose qu'un organisme autonome et indépendant assure le suivi -à court et long terme- de l'héritage JOP 2024 dans sa dimension matérielle et immatérielle, avec un focus sur les quartiers prioritaires et leurs habitants.

¹⁵ Dossier du Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, « Des Jeux responsables et utiles. Pour un héritage durable », Mars 2024, pages 6-13 - [Dossier de presse mars 2024 - Ministère des Sports.pdf](#)

¹⁶ Dossier de presse de la Région Ile-de-France, « #MerciLesJeux, l'héritage des Jeux de Paris 2024 en Ile-de-France ».

¹⁷ Le plan « [5 000 équipements](#) » annoncé en 2023 par le Président de la République devait permettre la création de 5 000 équipements sportifs supplémentaires entre 2024 et 2026. Selon les annonces de l'Agence nationale du sport (ANS), 1/3 des projets devront être situés dans des QPV ou à proximité immédiate.

¹⁸ Les premières études de la fréquentation des équipements sportifs financés par l'ANS au titre du Plan 5 000 terrains de sport (2022-2023) mettent en lumière la diversité des profils d'utilisateurs qui se sont saisis des équipements, qu'il s'agisse d'associations sportives, de clubs locaux, d'établissements scolaires ou encore des centres de loisirs, maisons de quartiers et les habitants eux-mêmes. Les équipements permettent tant une pratique libre qu'encadrée. - [Retournée sportive 2024](#)

¹⁹ Le CNV a été convié par le Directeur général de la SOLIDEO, Monsieur Yann Kryszinski à une visite de terrain guidée du village de athlètes le 16 janvier 2025.

²⁰ En lien avec les acteurs locaux, des réflexions ont été engagées pour identifier les besoins, le type de commerces et d'enseignes à implanter mais également répondre aux besoins en termes d'équipements de santé.

²¹ L'Insee va produire une analyse du profil des nouveaux arrivants des territoires olympiques de la Seine Saint Denis sur les années 2025, 2026 et 2027.

Le CNV retient que la SOLIDEO²² s'est engagée à formaliser un **héritage méthodologique** visant à documenter ses retours d'expériences, ses enseignements et bonnes pratiques ayant permis la construction et la livraison des équipements en respectant les calendriers et les ambitions des volets environnementaux et sociaux.

Divers rapports et bilans liés à l'organisation et à l'héritage des JOP 2024 sont en cours et vont prochainement paraître. Le CNV souligne d'ores et déjà l'importance d'objectiver l'héritage des JOP 2024 pour les populations des quartiers prioritaires **notamment avec des focus sur la mobilisation et l'implication des habitants avant, pendant et après les JOP 2024 avec des données qualitatives.**

Recommandation n°2 : Le CNV propose que l'ONPV²³ intègre dans son programme de travail des études permettant de mesurer post événement et à moyen terme l'effet JOP 2024 sur les pratiques sportives (y compris les pratiques urbaines émergentes) ; les freins liés à la pratique sportive (équipements, culturels, financiers, santé) ; les effets de genre sur la pratique sportive.

Le CNV regrette que **les dimensions pratiques et activités sportives, sport et santé, éducation et sport, ne soient pas renforcées** en lien avec un effet JOP 2024 **dans une majorité des contrats de ville Quartiers engagements 2030**, et ce notamment sur les territoires ayant accueilli des épreuves. Si l'ambition reste forte au niveau national - le Président de la République a fait de l'activité physique et sportive la Grande cause nationale 2024- la **dynamique de déclinaison territoriale reste relative et inégale.**

Enfin, les territoires accueillant des épreuves, des athlètes ou des centres d'entraînement se sont fortement mobilisés en amont et pendant l'événement pour faire vivre l'esprit olympique, ont su créer des dynamiques et un véritable engouement populaire²⁴ (rediffusion des épreuves dans l'espace public, relais de la flamme olympique, programmation sportive et culturelle inédite²⁵). La **cohésion citoyenne** fut particulièrement forte pendant l'épreuve officielle grand public *"Marathon pour tous Paris 2024"* inscrite pour la première fois dans l'histoire des JOP. Néanmoins, **le CNV constate que de nombreux territoires sont restés en marge voire exclus de la ferveur populaire** créée par les JOP 2024 ; seule la mobilisation de collectifs d'habitants ou d'associations de proximité a pu, en local, faire cohésion. Tous les territoires n'ont pas eu les mêmes facilités d'accès aux événements. Les « fan zones » ont été inégalement réparties sur les territoires, totalement absentes ou très peu accessibles pour certains d'entre eux, y compris sur la grande couronne francilienne.

²² La SOLIDEO, établissement français public créé par la loi du 28 février 2017, est chargée de la livraison des ouvrages et des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation et au déroulement des JOP d'été de 2024.

²³ L'ONPV est un organe d'études et d'évaluation, mis en place par l'article 1er de la loi n° 2014-173 pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif de mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville par rapport aux moyens mobilisés. Son rôle est d'analyser la situation et les trajectoires des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de mesurer l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, de contribuer, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires et d'évaluer les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville.

²⁴ À Marseille, qui accueillait peu d'épreuves, un club olympique éphémère a été installé sur la plage du Prado pour suivre les compétitions sur grand écran. « La ferveur a dépassé les attentes » témoigne Audrey Gatian, adjointe au Maire en charge de la politique de la ville, malgré le nombre limité d'épreuves sur place, avec des cours de sport organisés sur la plage et des initiations pour familiariser les habitants – notamment des quartiers populaires – à de nouvelles disciplines.

²⁵ A Nanterre a été lancé le CCJOP, nouvelle instance de participation citoyenne créée spécifiquement pendant les JOP pour que les habitants prennent toute leur part dans cette aventure olympique. Ce conseil citoyen a eu pour mission d'apporter son avis sur le programme des animations prévues dans la ville et sur l'impact environnemental des JOP. Il a eu également la mission d'établir les règles d'attribution des 5000 billets offerts par la ville aux habitants. - [Participez au Conseil citoyen des JOP 🌸 - participez.nanterre.fr](https://participez.nanterre.fr)

Les JOP 2024 ont également permis de **porter un nouveau regard sur le handicap**²⁶ tant par le visionnage des épreuves à la télévision, la participation aux épreuves ou encore la sensibilisation au handisport à travers les manifestations sportives proposées aux habitants. Les spectateurs -et notamment les jeunes- ont pu découvrir et être sensibilisés à certains handicaps et disciplines sportives. La diffusion par France TV de l'ensemble des compétitions paralympiques a permis un accès plus large aux exploits des sportifs. Les Jeux Paralympiques permettent de mettre en **lumière la nécessité pour les clubs d'être accompagnés afin de pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap**.

En partenariat avec l'APF France Handicap, l'Institut français d'opinion publique (IFOP) a réalisé une enquête²⁷ pour appréhender le regard des Français sur le handicap avant les JOP 2024. **9 Français sur 10 estiment que les Jeux Paralympiques donnent une image plus positive des personnes en situation de handicap**²⁸, signe d'une croyance forte dans le pouvoir des jeux paralympiques pour changer le regard sur le handicap. **La dynamique reste tout de même à ancrer**.

Le CNV espère que les JOP 2024 deviennent un levier d'attractivité et d'évolution des représentations, particulièrement sur le département de la Seine Saint-Denis.

²⁶ ARCOM (2025), « [Bilan de la diffusion audiovisuelle et numérique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024](#) », décembre 2024. Le bilan révèle que trois quarts de spectateurs des épreuves reconnaissent que les Jeux Paralympiques ont changé leur regard sur le handicap, un taux qui monte à 79% chez les moins de 35 ans. Sur l'ensemble des déclarations suivantes, le taux de réponse positives chez les 15 ans est en hausse, en comparaison à décembre 2023 : « *on ne voit pas assez de compétitions parasportives à la télé* », « *j'aimerais voir plus d'émissions, de reportages et de documentaires consacrés à des parasportifs* », « *je regarderais davantage de parasport si l'offre à la télé était plus importante* ».

²⁷ IFOP (2023), Les représentations à l'égard du handicap avant et après les Jeux Olympiques : [Le regard des Français sur le handicap avant les Jeux Olympiques et Paralympiques - IFOP](#)

²⁸ Aux yeux des Français, les jeux paralympiques permettent de donner une image plus positive des personnes en situation de handicap (96% dont 52% « tout à fait d'accord »), de remettre en cause les stéréotypes associés aux personnes handicapées (86%).

LES RECOMMANDATIONS DU CNV

DES METHODES INNOVANTES POUR LA DIMENSION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La stratégie Héritage des JOP 2024 porte des ambitions fortes sur les dimensions économiques et de responsabilité sociale et environnementale. La **charte sociale Paris 2024**²⁹, signée par le COJO, les syndicats et le patronat, retenant 16 engagements, est une initiative inédite pour garantir l'exemplarité sociale des JOP 2024.

Les JOP 2024 ont généré une dynamique économique et professionnelle importante avec la volonté affirmée d'y associer les populations des quartiers prioritaires. Les secteurs de la sécurité, du nettoyage, de l'hôtellerie-restauration, des transports, du bâtiment, ou encore de l'événementiel sportif³⁰ ont été particulièrement ciblés. **Les dispositifs proposés ont permis aux personnes éloignées de l'emploi d'acquérir une expérience professionnelle significative, d'enrichir leurs compétences et de renforcer leur employabilité malgré des durées contractuelles temporaires ou de court terme.** Il s'agit notamment de demandeurs d'emploi de longue durée³¹ et ayant un faible niveau d'études³² issus de Seine-Saint-Denis.

Le saviez-vous ?

Le défi relevé de la sécurité des JOP 2024, secteur très réglementé³³, met en lumière l'efficacité d'un modèle d'accompagnement vers l'emploi basé sur la montée en compétences et l'adaptation des méthodes de recrutement et des formations³⁴. Au total, 26 000 personnes ont été formées, 22 000 recrutées, dont 26 % en CDI et 13 % en CDD de plus de six mois. **95% sont toujours en emploi fin décembre 2024**³⁵. Cette réussite a été permise par la mise en place d'une approche en termes de parcours (proposition d'emplois dès le cycle de formation, rencontres avec les entreprises, lever les freins à la mobilité et les barrières administratives pour obtenir une carte professionnelle).

Dans son avis pour l'appui à la candidature de Paris aux JOP 2024, le CNV avait pointé la nécessité que les JOP 2024 **permettent aux bénéficiaires des emplois générés - parfois courts ou précaires - d'être accompagnés ultérieurement dans leurs parcours professionnels**³⁶. Plus globalement l'instance avait pointé l'intérêt que **des savoir-être et des compétences non sanctionnées par des diplômes puissent être valorisés et faire l'objet de certifications**³⁷.

²⁹ COJO (2022), Charte sociale de Paris 2024 : [PDF - Charte sociale Paris 2024](#)

³⁰ Les besoins en recrutements se sont élevés à 60000 en IDF dont 20000 dans le secteur de la sécurité, en tension structurelle.

³¹ 39.1% des bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi de longue durée.

³² 76% des bénéficiaires ont un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP.

³³ Plus de 7 200 cartes ont été délivrées, et plusieurs acteurs souhaitent pérenniser le dispositif avec des ajustements. - ["Héritage" des JOP : Nicole Klein missionnée pour faire le bilan de...](#)

³⁴ La Coupe du Monde de Rugby de 2023 a été l'occasion de la création de la formation PSGE « Participer à la sécurité des grands événements sportifs » permettant l'obtention d'une certification en trois semaines. Elle constitue un premier niveau de qualification pour obtenir le titre de sécurité professionnelle « Agent de prévention » en cinq semaines.

³⁵ Dont 74.3% en emploi durable (CDI, CDD de plus de six mois).

³⁶ Le Forum « [Mon Emploi après les Jeux](#) » organisé en octobre 2024 au Stade de France était destiné aux personnes recrutées ou formées pour les Jeux qui cherchent un emploi, recherchent un nouvel emploi ou souhaitent évoluer dans leur emploi dans les secteurs d'activités qui recrutent : la sécurité, l'hôtellerie et la restauration, le tourisme, le nettoyage et la gestion des déchets, le transport, la logistique, les métiers du sport et de l'événementiel, le BTP, mais également les secteurs du commerce et des services aux entreprises et aux personnes.

³⁷ En Ile-de-France, France Travail a proposé 250 modules de formation complémentaires pour les personnes souhaitent prolonger leurs parcours de formation au-delà des Jeux.

L'effort de mise en relation entre employeurs publics et privés et les populations, en valorisant les savoirs-être et compétences acquises pendant les JOP 2024 (ponctualité, travail en équipe, accueil du public, etc.), même lorsque celles-ci ne sont pas certifiées par un diplôme, doit être poursuivi.

Recommandation n°3 : Financer des formations pour convertir les compétences acquises en certification officielle dès que nécessaire, obtenir un diplôme ou une habilitation manquante afin d'obtenir un CDI.

Un point d'attention : Le CNV souligne la persistance d'inégalités dans l'accès à certains secteurs d'emploi tels que les travaux publics, la sécurité, et le BTP qui comptent une majorité d'hommes.

Le CNV salue la pérennisation de la plateforme « Mon emploi après les Jeux »³⁸ devenue « Mon emploi en Ile-de-France »³⁹, portée par la région Ile-de-France, France travail et de nombreuses entreprises partenaires, qui centralise des offres d'emploi et s'inscrit directement dans l'héritage méthodologique des JOP 2024. La plateforme regroupe notamment **des entreprises** qui n'étaient pas directement impliquées dans les JOP, mais qui ont désormais des **postes à pourvoir** et pouvant recruter les publics formés pendant cet événement.

Recommandation n°4 : Maintenir une cellule de coordination post-JOP au sein de France Travail Ile-de-France afin d'assurer un suivi des personnes embauchées pendant les JOP 2024 et de faciliter leur transition vers d'autres emplois.

Le CNV salue les **dynamiques locales partenariales** qui ont émergé pour répondre à l'objectif national ambitieux dépassant les cultures professionnelles et inscrit dans un calendrier imposé. Ce contexte a obligé toutes les parties à sortir des méthodes de travail et collaborations classiques pour **adopter une agilité et une transversalité innovante** sous le pilotage déterminant de la Préfecture d'Ile-de-France. Le CNV se réjouit que **France travail Ile-de-France souhaite conserver cette démarche pour favoriser l'insertion et la formation des publics primo-arrivants et les recrutements dans les métiers du care qui connaissent des difficultés d'attractivité.**

Le CNV avait souligné l'importance du **respect des clauses sociales d'insertion** dans la livraison des chantiers et équipements sportifs des JOP 2024 **car il est un levier essentiel pour soutenir l'emploi des habitants des QPV**. L'objectif affiché était de **10% des heures travaillées par des publics en insertion** dans le cadre des chantiers d'insertion de la SOLIDEO. Les résultats ont dépassé les ambitions et objectifs, avec plus de **15% des heures travaillées par des publics éloignés de l'emploi, soit plus de 3 millions d'heures**,⁴⁰ réalisées.

Le saviez-vous ?

Pour Alpes 2030, la SOLIDEO doit désormais élaborer une "charte d'insertion" qui met l'accent sur plusieurs aspects, dont l'accès à l'emploi pour les personnes en difficulté, l'ouverture de la commande publique aux TPE-PME et aux structures d'insertion par l'activité économique, la réduction du recours à l'emploi précaire, ainsi que la lutte contre le travail illégal. La SOLIDEO doit créer un document détaillant les objectifs environnementaux des projets qu'elle supervise, avec les actions concrètes à mettre en place et les méthodes de suivi associées⁴¹.

³⁸ La disparition de la plateforme devait intervenir à l'issue des JOP, au 31 décembre 2024.

³⁹ AEF (2024), La région Ile-de-France, France Travail et l'Etat veulent maintenir les agents de Sécurité formés pour les JOP.

⁴⁰ Cf Annexe 1. – Données de la SOLIDEO sur l'insertion.

⁴¹ AEF Info (2025) Solideo Alpes 2030 : le détail du décret de création de la nouvelle SOLIDEO.

La mobilisation des TPE et PME sur des secteurs traditionnels tels que le nettoyage ou le BTP mais aussi sur les prestations de service présentes dans le tissu économique local du département de Seine-Saint-Denis et les structures de l'économie sociale et solidaire⁴² a été réelle. Le CNV relève qu'elles ont bénéficié de dispositifs d'accompagnement (incubateurs dédiés comme Les Canaux, allotissement favorisant les PME...) ce qui a permis une mobilisation forte de l'écosystème économique et social.

Recommandation n°5 : Etendre l'utilisation des clauses sociales d'insertion à l'ensemble des grands projets d'aménagement et marchés publics avec un objectif de 15% à adapter en fonction de la taille des entreprises, et en diffuser les instructions aux maîtres d'ouvrage publics et aménageurs (via les Préfets et les DREETS).

Recommandation n°6 : Renforcer le suivi et le contrôle des clauses sociales d'insertion pour s'assurer de leur respect, et publier périodiquement des données de bilan (nombre de personnes en insertion employées, volume d'heures réalisées, secteurs d'activité concernés, taux de transformation en emplois durables, etc.).

Le CNV restera attentif aux bilans et résultats relatifs à l'application des clauses sociales notamment dans le cadre de la prochaine étude confiée à l'Insee sur l'insertion sur les chantiers des JOP 2024.

Le CNV salue la mise en place de la plateforme ESS 2024 qui a permis à de nombreuses structures de l'ESS mais également à des clubs sportifs de bénéficier d'un accompagnement personnalisé -collectif ou individuel- pour répondre aux appels d'offres, mais également pour se professionnaliser.

Le CNV note que l'impact socio-économique des JOP2024 sur les publics des quartiers prioritaires a été bien réel en Île-de-France et particulièrement en Seine-Saint-Denis. Toutefois, il reste localisé et contrasté. Ainsi, dans certaines villes l'élan économique a peu touché les quartiers en difficulté, soit par manque de connexions entre les organisateurs et le tissu local, soit faute d'une préparation suffisante en amont pour mobiliser les publics éloignés.

Le monde sportif est un levier souvent mobilisé **pour aller chercher les « invisibles »** et les personnes les plus éloignées de l'insertion, de la formation et de l'emploi dans les quartiers. Il permet d'agir également sur d'autres dimensions personnelles telles que la santé. Les clubs sportifs et les acteurs de l'animation sportive jouent un rôle clé pour **identifier les personnes et les orienter vers les acteurs du droit commun** (Mission locale, France travail, centres socio-culturels) mais leur action se trouve entravée par des difficultés de financement. **Il existe des débouchés dans l'organisation d'événements, la médiation sportive, le journalisme sportif de proximité, etc.** Les acteurs de l'insertion sont invités à **promouvoir ces métiers et filières autour du sport auprès du public 16-25 ans des QPV** (par des forums métiers, des visites de sites sportifs, des témoignages de professionnels issus de quartiers).

⁴² L'objectif était de réaliser 25% du montant des marchés accessibles aux TPE/PME et structures de l'ESS, in fine 36% ont été réalisés. 873 millions d'euros de marchés engagés auprès de 2 958 TPE, PME et 208 structures de l'ESS bénéficiaires des marchés de la SOLIDÉO - [CP CA SOLIDÉO_13032025.pdf](#)

Les initiatives permettant d'encourager la pratique sportive des jeunes filles et des femmes doivent être développées et soutenues pour lever les freins matériels et psychologiques qu'elles rencontrent⁴³.

Des actions inspirantes : Le sport comme catalyseur pour sourcer les publics éloignés de l'emploi

La Cité de l'emploi de Pau a mis en œuvre le projet « Pau'lympiques » qui a accompagné pendant 18 mois 10 femmes de QPV, sur du renforcement de la confiance en soi, de la découverte de métiers, de la pratique sportive et de l'ouverture culturelle. **Les dix femmes accompagnées sont actuellement en emploi.**

L'Alliance pour l'inclusion par le sport⁴⁴, lancée en avril 2024 sous l'égide du Ministère des Sports, vise la création de 1 000 emplois d'éducateurs socio-sportifs dans les clubs implantés au cœur des territoires fragiles. Ce programme, en cours de déploiement, permet de financer des postes de coachs sportifs ayant également une mission d'insertion et de médiation auprès des jeunes.

Le programme « Job dans la Ville » de Sport dans la Ville a permis la participation de 13 jeunes de Seine-Saint-Denis au programme #PasSansVous mené par Visa. Ces jeunes ont pu devenir des apprentis journalistes pendant un an au sein des équipes éditoriales du Monde et de Télérama afin de raconter l'histoire des JOP 2024 de leur propre point de vue.

Recommandation n°7 : Lancer et accompagner des programmes de remobilisation par le sport pour les femmes des quartiers, co-financés par l'État via le BOP 147 et les collectivités territoriales.

« L'entreprise Résilience emploi des personnes éloignées du travail ou en situation de handicap. Elle a remporté le marché public pour la confection de serviettes destinées aux athlètes, qui ont été récupérées et nettoyées. 40 000 pour les Restos du Cœur pour leurs adhérents et dans le cadre des maraudes et 20 000 pour le Souffle du Nord qui va les distribuer à des partenaires qui s'occupent des SDF et pour les vestiaires solidaires. Née en plein confinement, elle a réussi à mettre en place une chaîne de production pour répondre à des commandes urgentes grâce à un réseau industriel de confection textile avec comme objectif la relocalisation de l'industrie textile en France de manière solidaire et durable notamment via ce type de démarche. L'initiative a ainsi permis de créer de l'emploi, notamment pour les femmes ».

Rachid Boussad – Roubaix

« A Marseille, bien avant le lancement des Jeux, la Fédération de voile a lancé un parcours d'accompagnement « La mer est à vous ». Ce dispositif de formation et de promotion destiné à favoriser le développement des vocations maritimes chez les jeunes éloignés de l'emploi est accompagné par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. L'objectif était d'offrir aux bénéficiaires du projet des perspectives professionnelles et de les acculturer à l'environnement maritime. Représentant 360 000 emplois directs et 91 milliards d'euros d'activité, le secteur de la mer constitue un vaste champ potentiel pour des projets d'insertion. ».

Audrey Gatian - Marseille

⁴³ Le programme « L dans la ville » porté par l'association Sport dans la ville est né du constat qu'à partir de 12 ans, les jeunes filles n'étaient plus assez présentes sur les séances sportives proposées et qu'elles étaient de fait, sous-représentées dans le programme d'insertion professionnelle de Job dans la Ville. Ce programme transversal propose aux jeunes filles des séances dédiées, souvent en non mixité, afin de créer des moments permettant de (re)prendre confiance.

⁴⁴ La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, et la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, ont lancé l'Alliance pour l'Inclusion par le sport pour fédérer les élus, les experts et les acteurs du mouvement sportif et de la société civile.

Le CNV salue le « *Pacte pour l'inclusion par le sport*⁴⁵ » remis par les ambassadeurs de l'inclusion par le sport, **Sarah Ourahmoune, Jean-Philippe Acensi et Stéphane Viry**, en janvier 2025, à **Marie Barsacq, Ministre des Sports**. Le CNV soutient pleinement les propositions **de structurer la filière de l'insertion par le sport** (créer 1 000 emplois de coachs socio-sportifs dédiés, dont 700 étaient déjà pourvus en 2024), mailler le territoire national (constitution d'un réseau de 10 000 éducateurs sportifs œuvrant à l'inclusion sociale, et créer une « Équipe de France de l'inclusion par le sport » fédérant les initiatives de terrain), mobiliser des financements innovants. **Il sera attentif à la concrétisation des propositions qui représentent une chance de pérenniser l'élan des JOP 2024 en matière d'emploi et d'inclusion dans les quartiers.**

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE ET DES COOPERATIONS INTERACTEURS TERRITORIALES A PERENNISER

Un travail partenarial essentiel impulsé à l'échelle nationale

La mobilisation de l'ensemble des acteurs – services de l'État, collectivités territoriales, mouvement sportif (COJO Paris 2024, fédérations, clubs), monde éducatif, acteurs associatifs de proximité – a été déterminante pour inscrire les QPV dans la dynamique des JOP 2024. Au niveau local, les collectivités territoriales ont su créer des synergies internes entre leurs services (sport, éducation, politique de la ville) afin de déployer des actions coordonnées en amont et pendant les JOP 2024. Si la préparation opérationnelle des épreuves a été principalement coordonnée par le COJO et les collectivités recevant les épreuves, **l'État a joué un rôle d'impulsion en matière d'héritage, notamment à travers la stratégie "Impact et Héritage" lancée dès la phase de candidature.** Cette gouvernance multi-acteurs apparaît comme une condition de réussite des événements d'ampleur portée notamment par l'intermédiaire de la DIJOP et du COJO, et l'est d'autant plus dans la phase d'héritage sur le long terme.

En amont et pendant les Jeux le **travail interministériel porté par la DIJOP a été essentiel.**⁴⁶

Recommandation n°8 : Inscrire au plus tôt la stratégie d'héritage des prochains Grands événements sportifs et internationaux (GESI), par le comité organisateur et le Ministère des sports, à l'instar des JOP 2024 (ambitions, moyens, partenaires).

Des initiatives locales ont émergé avec, selon les territoires, des degrés d'engagement variables des partenaires et acteurs et selon le portage politique. Dans les quartiers prioritaires, l'articulation entre services de l'État, collectivités locales et associations a souvent fait la différence pour que les habitants participent à la fête olympique⁴⁷. Toutefois, cette mobilisation au local s'est heurtée à **un schéma de gouvernance difficile à appréhender au regard de la multiplicité des interlocuteurs** (Paris 2024, Préfecture, Intercommunalité, Département) et des parties prenantes (Comité Paris 2024, Etat, EPT, départements, etc.), rendant la cohérence globale des actions et la bonne compréhension des décisions peu lisibles.

⁴⁵ Alliance pour l'inclusion par le sport (2024), Pacte de l'inclusion par le sport. Rapport de la mission des ambassadeurs de l'Alliance pour l'inclusion par le sport - [lien-vers-le-rapport-complet.pdf](#)

⁴⁶ Le préfet Pierre-Antoine Molina, a été nommé DIJOP le 15 octobre 2024 après avoir exercé les fonctions de secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de région d'Ile-de-France et a été particulièrement investi dans le pilotage, la coordination et l'animation des services centraux et partenaires.

⁴⁷ Gilles Poux, Maire de La Courneuve

Le CNV souligne la nécessité de simplifier les circuits de coordination et de renforcer la concertation à tous les niveaux, afin que les collectivités locales et les associations de terrain disposent d'une meilleure lisibilité sur les dispositifs liés aux Jeux et à leur héritage. Le CNV incite les intercommunalités à associer les populations des quartiers prioritaires ou des territoires isolés dans le cadre d'organisation d'événements d'envergure régionale en lien avec les conseils régionaux et les services de l'Etat.

Le label Terre de Jeux, lancé en 2019, confère une reconnaissance symbolique mais **les collectivités estiment en grande majorité que les bénéfices tangibles et les retombées concrètes sont limités.** Les critères pour obtenir le label étaient relativement souples. Les grandes villes qui disposaient de davantage de ressources ont su se positionner pour l'obtention du label tandis que les petites villes ont été moins réactives. Le CNV préconise, pour de prochains grands événements sportifs internationaux, que le label exige une programmation identifiée mobilisant les quartiers prioritaires.

Les territoires ayant le mieux tiré parti des Jeux sont ceux où existait une dynamique partenariale préexistante⁴⁸. Dans certaines villes, les élus et services municipaux se sont saisis très tôt de l'opportunité des JOP pour bâtir un programme local associant sport, culture et éducation. Ces villes ont organisé des festivités pendant l'été, monté des projets avec les écoles, invité des athlètes dans les quartiers, etc. **Le CNV déplore que l'engagement dans de nombreux territoires (grande couronne Ile-de-France, province) ait été plus timide, laissant parfois des collectifs d'habitants organiser des activités « par débrouille » pour suivre les Jeux dans leur quartier faute d'animation publique structurée.**

« Nous, les JO, on ne les a pas ressentis, c'était centré sur Paris. Étant donné que c'était en France, on aurait dû plus les ressentir que les JO des années précédentes. Beaucoup de mon entourage n'étaient même pas au courant que des finalistes étaient originaires de [...], sachant que le finaliste de boxe était originaire de notre quartier. On n'a pas eu d'autorisations pour fêter sa victoire ou regarder les combats. Certains d'entre nous ont voulu organiser une projection dans le quartier, et on a été réprimés par une amende. » - Anna, 18 ans

« Je regarde beaucoup le sport et les JO. Je trouve ça dommage qu'on doive s'organiser entre nous pour se rassembler et aller regarder des matchs. Ce serait plus convivial de nous mettre des fan zones, des écrans, pour que ce soit plus agréable à regarder en groupe. » - Rayan, 19 ans

« On n'a pas eu accès aux écrans placés dans les rues. Les quartiers sont solidaires, ça aurait pu permettre de retisser les liens. Je suis pour la mise en place des écrans pour les prochains événements. J'espère que ce sera réalisé, car je suis une grande fan de sport et que j'aimerais que toutes les personnes de mon quartier puissent le regarder à mes côtés. » - Myriam, 19 ans

« Je suis un grand fan de piscine. Je trouve ça dommage que nous, à [...], on n'ait pas eu une fan zone comme on a pu en avoir à l'Euro précédemment pour suivre les sports présents aux Jeux olympiques. On a regardé chez nous, mais ce n'était pas très convivial. On n'a pas eu de fan zone malgré les lettres qu'on a écrites au maire, sans réponse ou alors avec des réponses défavorables. » - Mehdi, 19 ans

La politique de la ville étant par essence interministérielle, une coordination efficace entre ministères (Sports, Ville, Éducation, Culture...), incarnée notamment par le dispositif interministériel « **Vacances**

⁴⁸ La FSGT93 a dès mai 2024 organisé un programme estival avec la 10e édition du Festival des Pratiques Partagées à Stains, et se terminant le 13 octobre avec la 3e édition du Trail des Hauteurs, comprenant 12 événements novateurs, se déroulant dans 20 villes et 4 EPT de la Seine-Saint-Denis. Ils ont réuni plus de 50 000 personnes.

Olympiques », a facilité la mise en place d'initiatives dans les territoires pour permettre aux quartiers prioritaires et leurs habitants de prendre part aux événements en lien avec les Jeux⁴⁹. Les dispositifs tels que **l'Été culturel** pour le Ministère de la Culture, « **Quartiers d'été**⁵⁰ » pour le Ministère de la Ville ou encore « **Colos apprenantes** » pour le Ministère de la jeunesse et de la vie associative se sont orientés sur une dimension olympique.

La **nomination de référents dédiés** (par exemple au sein des préfectures, des communes ou des centres communaux d'action sociale) **chargés de coordonner les actions « héritage des JOP »** pourrait assurer une meilleure articulation entre l'État, les collectivités et les associations dans la durée.

Au sein des collectivités territoriales, **les initiatives et collaborations transversales mériteraient d'être renforcées entre les différentes directions** telles que le sport, l'éducation, la politique de la ville, la santé afin d'impulser une politique sportive adaptée aux réalités du territoire et favoriser la **création de synergies entre les acteurs**.

Le CNV relève que la contractualisation Quartiers engagements 2030 devrait pouvoir ancrer des collaborations afin de construire des projets selon les remontées **de terrain, notamment en terme de programmation, d'animation sportive et d'équipements**.

Des associations de proximité indispensables

Les associations ont été au cœur de la participation des publics et ont su faire preuve d'une grande adaptabilité et réactivité, en étant en mesure de mobiliser des bénévoles ainsi que leurs partenaires locaux. Le CNV souligne leur capacité d'innovation et leur agilité dans l'organisation des actions avec une mutualisation de moyens humains et logistiques, une réponse conjointe à des appels à projets, dans le repérage des publics et leur accompagnement. Elles se sont également inscrites dans une dynamique collective avec l'organisation de projets inter-associatifs et de distribution de places à d'autres associations. Les JOP 2024 laissent ainsi un réel **héritage méthodologique pour les associations dans la manière de travailler en coopération**. Elles jouent un rôle d'intermédiaire et de tiers de confiance sur des actions de médiation pour toucher ces publics éloignés, notamment jeunes, qui ont fait preuve d'une grande exemplarité.

Baptisée « *Tous aux Jeux* », la **billetterie populaire**⁵¹ lancée et annoncée en juillet 2022 est une première dans l'histoire des Jeux. Une attention particulière a été portée aux **publics scolaires des Outre-mer** et aux **jeunes défavorisés** et/ou habitants des quartiers prioritaires⁵². **Son succès a illustré**

⁴⁹ « Embarquer les Courneuvien(ne)s au cœur de cet événement inédit a conduit notre service public local à structurer une démarche de travail pour assurer la bonne articulation entre orientations politiques et déclinaison des actions » Gilles Poux.

⁵⁰ [Quartiers d'été olympiques et paralympiques 2024 : valorisation des JOP dans les QPV de Paris | La préfecture et les services de l'État en région Île-de-France](#)

⁵¹ Grâce à un investissement de 11,4 millions d'euros porté par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, 10 ministères sont engagés dans la distribution de 4 grands programmes : la jeunesse (258 800 billets), les bénévoles du mouvement sportif (100 100 billets), les personnes en situation de handicap et leurs aidants (17 400 billets), et les agents publics de catégorie B et C impliqués dans l'organisation des JOP (24 920 billets).

⁵² Un soutien financier de l'Etat de 6,2 millions d'euros pour assurer la prise en charge des frais de transport et d'hébergement (3,2 millions d'euros débloqués par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, pour les groupes scolaires d'Outre-mer, et 3 millions d'euros financés par le Secrétariat d'Etat chargé de la Citoyenneté et de la Ville pour les jeunes défavorisés).

la force du travail partenarial en réseau⁵³. Près de 20 000 billets ont été distribués profitant à 18 088 habitants jeunes des QPV dont environ un millier de jeunes ultramarins qui ont pu vivre l'expérience olympique en assistant aux épreuves et aux cérémonies d'ouverture et de clôture, parfois pour la première fois de leur vie dans un stade olympique⁵⁴. **Le CNV salue l'action majeure de l'ANCT avec les taux d'utilisation des billets les plus élevés à 96% dans un calendrier contraint et des moyens humains en tension.** Le Ministère de la ville a en effet pu s'appuyer sur son écosystème associatif solide et riche. La réussite de la billetterie populaire est **le signe de l'étroitesse du partenariat entre le Ministère et les associations.**

Ce **modèle de coopération** – l'État apportant les ressources (billets, financement, cadre sécuritaire) et les acteurs locaux mobilisant leur public – **constitue un héritage immatériel précieux qu'il convient de reproduire pour d'autres grands événements ou actions d'intérêt général.**

Recommandation n°9 : Reproduire la billetterie populaire pour toutes les manifestations nationales et locales d'envergure en faveur des publics jeunes défavorisés et publics ultramarins intégrant les transports et hébergements.

Le CNV porte néanmoins un point d'attention car l'appel à projet de la billetterie populaire nécessitait pour les structures de **répondre à des critères stricts**⁵⁵, et par souci de sécurité devaient ainsi être en possession de l'agrément « Accueil collectif de mineurs », « Jeunesse et sport » ou partenaires de l'Education nationale. Il était également exigé d'avoir au moins trois salariés.

Le CNV avait préconisé dans son avis de 2018 sur le soutien aux associations de proximité :

- **Que l'agrément « jeunesse et sport » soit systématiquement proposé à toute association en QPV ayant plus de trois ans d'existence et si le fonctionnement de l'association est jugé démocratique ;**
- **Communiquer davantage aux associations, les dispositifs existants au niveau de l'Etat et à l'échelle locale.**

Le CNV déplore **l'inéligibilité des associations de proximité**, n'ayant pas toujours les ressources pour financer des postes salariés et n'étant pas assez outillées pour répondre à ces exigences administratives.

Ayant pu bénéficier de la billetterie populaire, « Sport dans la Ville » a permis la participation aux épreuves des bénéficiaires de l'association de proximité « Univers Project 93 », qui ne disposait ni de l'information autour de cet appel à projet, ni de l'ingénierie nécessaire pour y répondre.

⁵³ 310 structures candidates et 162 ont été lauréates, dont 68 associations de proximité et 58 collectivités locales.

⁵⁴ Pilotée conjointement par l'ANCT et la DJEPVA du Ministère des Sports, en lien étroit avec le Ministère de la Ville, un appel à projets a été lancé auprès des structures de terrain (associations de quartier, centres sociaux, collectivités) pour sélectionner celles qui pourraient bénéficier de lots de billets.

⁵⁵ Les critères de sélection étaient notamment : les bénéficiaires des quartiers prioritaires -ce critère n'était pas exclusif pour permettre le brassage des populations- la parité, le nombre de places demandées pour les épreuves paralympiques -afin d'encourager la découverte et l'ouverture-, la situation de handicap des bénéficiaires, les places données aux bénéficiaires en Outre-mer ou encore la qualité globale du projet (ateliers dans le champ du sport et de la culture, histoire des Jeux, découverte des pays participants, ouverture culturelle).

Pour mémoire, l'appel à projet Tremplin Asso⁵⁶ du Ministère de la Ville avait pour ambition d'impulser une dynamique de diffusion des savoir-faire de grosses structures associatives au profit des associations de proximité mais les résultats n'ont pas été au rendez-vous. Force est de constater que les têtes de réseau associatives n'ont pas suffisamment effectué à grande échelle ce travail de mutualisation des ressources et de transfert des compétences vers les acteurs locaux.

Recommandation n°10 : Encourager la dynamique de diffusion des savoir-faire en finançant des plateformes locales de coopérations associatives ou en fléchant des subventions de l'État et des collectivités vers des projets multi-associatifs.

Lancé en amont des JOP 2024, le **Fonds de dotation Impact 2024⁵⁷** a permis d'accompagner de nombreux projets sportifs **tant sur le plan financier que de la montée en compétences des acteurs**. Plus qu'un fonds financier, il a mis en œuvre une politique **d'accompagnement et de formation afin d'outiller les porteurs de projet** sur des enjeux clés (étude d'impact, levée de fonds...) pour les équiper et maximiser la durabilité de leurs actions⁵⁸. Chaque porteur de projet a bénéficié d'un accompagnement individuel et collectif permettant d'essaimer et structurer leur programme.

D'une manière effective, 38 millions d'euros ont été alloués pour 1 100 projets soutenus et labellisés - avec un montant compris entre 10 000 euros et 100 000 euros-, et 57% des projets concernent directement les quartiers prioritaires. Les projets portaient sur des thématiques diverses (santé, éducation, handicap⁵⁹, égalité hommes-femmes, etc.). **Les bénéficiaires en reconnaissent la valeur ajoutée, la souplesse et l'effet levier apporté. Le CNV considère que ce fonds doit perdurer pour renforcer l'impact social du sport.**

Recommandation n°11 : Maintenir le fonds de dotation Impact 2024 - financement et ingénierie - en faveur des acteurs associatifs de proximité sur les champs de la santé, du handicap, de l'insertion ou encore de l'éducation.

Point d'attention : Si le bénévolat occupe une très grande place dans les ressources humaines des associations et clubs sportifs, **l'activité des structures ne peut reposer uniquement sur les bénévoles. Les associations devraient pouvoir compter sur des ressources humaines stables et professionnelles.**

Le saviez-vous ?

La **plateforme seconde vie⁶⁰** revend ou donne les produits et équipements utilisés pendant les Jeux. Divers types d'équipements sont proposés sur la plateforme qu'il s'agisse d'équipements de mobilité (casques de vélo, antivols, etc), numériques, d'ameublement et électroménagers ou encore d'accessibilité.

⁵⁶ L'AMI Tremplin Asso soutient le rôle des associations structurantes pour la cohésion sociale et l'émancipation des habitants des quartiers. 44 lauréats ont été retenus bénéficiant d'une dotation de 15 millions d'euros par an, sur 2019-2021. L'objectif était de permettre aux associations de changer d'échelle en dupliquant leurs actions dans de nouveaux territoires ou en transférant leurs compétences à d'autres acteurs, et ce notamment via la formation et le transfert de compétences.

⁵⁷ Le fonds de dotation était doté initialement de 50 millions d'euros avec un effet levier de 4 à 5 euros en moyenne a permis de soutenir des projets clés dans les quartiers prioritaires et de toucher 4,5 millions de bénéficiaires.

⁵⁸ L'objectif était de susciter, détecter et financer des projets d'innovation sociale par le sport, d'accompagner les porteurs de projet dans la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des projets, et de les faire connaître. Les associations ont ainsi pu être accompagnées par des consultants pour se professionnaliser ou encore sur la recherche de financements privés.

⁵⁹ Evaluation du projet Parakids porté par la Fédération française de Golf - [Présentation PowerPoint](#)

⁶⁰ <https://secondevie.paris2024.org>

Le CNV avait préconisé dans son avis de 2018 sur le soutien aux associations de proximité de :

- **Mettre en place des plateformes locales de mutualisation des moyens et fonctions supports (Secrétariat, logistique, aide au montage de dossiers, etc) ;**
- **Développer et valoriser le mécénat de compétences ou le mécénat de prestations.**

Education nationale - Cités éducatives

L'Éducation nationale s'est engagée pour partager les valeurs de l'Olympisme auprès des élèves et encourager la pratique d'activité sportive dans les écoles, collèges et lycées tant au niveau national que local via les rectorats, les chefs d'établissement et les enseignants. Le Ministère avait mis à disposition du matériel via la plateforme Eduscol ainsi que le réseau Canopé⁶¹ et proposé des labels tel que Génération 2024⁶² pour les écoles engagées⁶³ dans la promotion du sport. **Le CNV relève néanmoins que son implication en amont et pendant les JOP 2024 a été très variable avec de belles réussites mais aussi une mobilisation disparate de la communauté éducative selon les établissements.** L'Education nationale doit garantir un traitement unique des élèves sur l'ensemble du territoire, force est de constater que la faible implication de certains chefs d'établissement dans le soutien aux initiatives conduit à faire reposer les projets sur les initiatives individuelles des enseignants.

*« Le sport est le troisième lieu d'éducation après la famille et l'école.
Il a des vocations pédagogiques peu pris en compte. »⁶⁴*

Les grands événements sportifs et internationaux pourraient être l'occasion de **mener au sein des établissements scolaires** de tous niveaux des **travaux transversaux et pluridisciplinaires** mobilisant plusieurs enseignants (sports, histoire-géographie, français, etc). **Ces temps forts constituent des moments fédérateurs** pour stimuler le lien social au sein de l'établissement, créer du commun et renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe. Ils permettent **d'impliquer les élèves et les enseignants comme les parents dans un projet éducatif qu'il s'agisse d'initiatives menées au sein de l'établissement ou en dehors.** Les parents lorsqu'ils sont invités à participer **se sentent impliqués et reconnus dans leurs rôles.** Ces actions et initiatives constituent des moments de partage privilégiés avec leurs enfants. La **notion de « communauté éducative » doit s'entendre au sens large pour les impliquer.**

Recommandation n°12 : L'Education nationale doit créer les conditions administratives, logistiques et financières favorables à l'organisation d'événements culturels ou sportifs durant l'année scolaire.

⁶¹ [sport à l'école | Réseau Canopé](#)

⁶² La labellisation « Génération 2024 » favorise la mise en place de projets de sensibilisation aux valeurs de l'olympisme au sein des établissements scolaires basé sur un travail partenarial fort entre les associations, les collectivités locales et les établissements scolaires. Au sein du département de la Seine-Saint-Denis, 16 collèges sur un total de 130 établissements se sont engagés dans le projet « Génération 2024 » et seulement 14 établissements sont allés au bout de la démarche, pour un accompagnement de 336 élèves. Les établissements ont conventionné avec 19 structures associatives.

⁶³ Des projets ont pu être menés au sein des collèges, des lycées et des établissements d'enseignement supérieur : [Réussir la SOP 2025 dans votre établissement | Génération 2024](#)

⁶⁴ Patrick Braouezec, Président d'honneur du CNV.

Au sein du collège Jean de Beaumont à Villemomble (93), Loïc Minssieux a mis en œuvre dès 2021 le projet « J'affiche mes JO » visant à placarder de grandes affiches dans l'établissement.

Une rencontre a été organisée au sein du collège Jean de Beaumont entre les élèves et l'athlète olympique kayakiste de l'équipe de France Marjorie Delassus.

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis subventionne l'organisation de la journée olympique et paralympique organisée annuellement en juin. Elle est l'occasion de promouvoir les valeurs olympiques.

Grâce au soutien du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis qui a pris en charge le transport des élèves, une sortie a été organisée à Vaires-sur-Marne pour permettre aux élèves d'assister à une épreuve de canoë-kayak dans le cadre des JOP.

Le projet de coopération avec le Kenya porté par la ville de Miramas a été l'occasion d'une mobilisation d'enseignants de plusieurs disciplines (EPS, français, anglais, histoire-géographie) pour faire bénéficier les élèves de l'ouverture culturelle induite par ce projet.

Néanmoins malgré leur volonté les enseignants se heurtent parfois à un **manque de soutien logistique et de financements essentiels** pour le montage de projets pédagogiques (sorties, temps forts au sein des établissements...). **Le CNV relève également une véritable demande de simplification administrative et de souplesse** (rémunération des intervenants extérieurs, conventionnement avec les associations) **dans la mise en œuvre des dispositifs afin de rendre rapidement opérationnelles les actions auprès des élèves.**

Recommandation n°13 : L'Education nationale doit encourager et outiller les équipes éducatives en amont des grands événements sportifs, culturels et internationaux afin d'organiser des projets pluridisciplinaires.

Le CNV salue l'engagement des Cités éducatives⁶⁵ pour accompagner une communauté éducative volontaire et soutenir une dynamique en local en amont et pendant les JOP 2024. **Des relations pérennes entre les Cités éducatives, les associations et clubs sportifs mériteraient d'être renforcées.**

Sport dans la Ville travaille en partenariat avec les Cités éducatives et les collectivités locales afin de faire connaître les campus sportifs, encourager la pratique sportive et proposer un accompagnement aux jeunes. Des interventions sont également organisées au sein des collèges notamment dans le cadre de la recherche de stage de 3^{ème}. Des conventions tripartites entre les collectivités et les établissements scolaires sont signées pour faciliter la venue des jeunes sur les terrains et leurs inscriptions aux activités.

L'UFOLEP a publié un guide méthodologique « De la réduction des inégalités d'accès à la pratique à l'insertion sociale et professionnelle : usages du sport et des activités physiques au sein des cités éducatives ». En lien avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré et le CRPV Trajectoires ressources, l'UFOLEP a constitué un réseau d'acteurs et favorisé l'échange et l'émergence de pratiques en la matière.

⁶⁵ ANCT (2024), La démarche des Cités éducatives : rapport d'analyse des revues de projet 2023.

L'implication de la Cité éducative de Miramas dans le projet « Athlé dans la cité »⁶⁶, porté par le club d'athlétisme de Miramas dont le président est un professeur d'EPS, a été déterminante.

Le CNV souligne l'intérêt que **l'héritage des jeux fasse l'objet d'une attention spécifique dans les différentes contractualisations existantes**, élaborées par le Ministère de l'Education Nationale, ou dans le cadre des outils de la politique de la ville (ex : Engagement Quartiers 2030, Cités éducatives, convention d'abattement TFPB, etc.).

A ce titre, le CNV considère que la généralisation des plans sportifs locaux⁶⁷ pourrait être un vrai levier pour faire du sport un bien commun en priorisant les territoires avec des quartiers prioritaires.

Dans le champ de l'Education nationale, le CNV considère que le **projet éducatif de territoire (PEDT)⁶⁸ est un outil de contractualisation** qui permet aux acteurs éducatifs d'un territoire de **mieux coordonner leurs actions** pour répondre aux rythmes, besoins et aspirations de chaque enfant. Le PEDT fixe ainsi des ambitions et des objectifs et offre un accès à des financements de l'Etat à travers le versement du fonds d'aide au développement des activités périscolaires. En ce sens, il constitue une opportunité pour que **le Rectorat, qui suit l'élaboration de ce contrat, porte une attention ciblée et soit proactif pour sensibiliser les partenaires à faciliter l'organisation de temps éducatifs et de loisirs en lien avec les valeurs de l'olympisme et le renforcement de la pratique sportive.**

A titre d'exemple, dans le cadre des PEDT qui couvrent plus de 80% du territoire de la Seine-Saint-Denis et dont plus de la moitié sont en cours de renouvellement sur l'année en cours, **une dynamique a été impulsée autour l'héritage des JOP 2024 pour accompagner de futurs projets.** Si les acteurs ne sont pas contraints d'intégrer une dimension en lien avec l'héritage des Jeux dans leurs projets, ils y sont incités par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Le Rectorat de l'Académie de Créteil travaille en lien avec les bailleurs sociaux sur leurs **volontés de soutenir les acteurs associatifs dans le cadre de conventions d'abattement de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB)** à travers l'axe d'intervention « Animation, Lien social, vivre ensemble ».

A Miramas, les élèves de collège situés en REP et hors REP ont participé ensemble à des activités physiques collectives dans le cadre du projet « Athlé dans la Cité ». Ce projet a permis de créer des ponts entre des jeunes de différents quartiers du territoire, favorisant ainsi le lien social et la mixité scolaire.

L'activité physique et la pratique sportive offrent un **cadre de rencontres, d'interconnaissances et de coopérations.** Les JOP 2024 ont été dans certains territoires l'occasion de promouvoir **la mixité sociale dans le sport.**

⁶⁶ Le projet "Athlé dans la Cité" mené à Miramas permet dépasser la sectorisation de la pratique sportive en offrant aux collégiens scolarisés en REP ou en dehors un accès à l'athlétisme. L'initiative comprend la mise en place de bus pour lever des freins à la mobilité pour participer aux entraînements, la possibilité d'obtenir une licence pour la pratique en clubs, l'organisation de voyages scolaires en lien avec les Jeux. Une section sport-études a par ailleurs été créée au sein du lycée.

⁶⁷ L'article L113-4 du code du sport créé par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 – art. 14 prévoit que « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales peuvent établir un plan sportif local afin de formaliser et d'ordonner les orientations et actions visant à la promotion et au développement de la pratique des activités physiques et sportives sur leur territoire.

⁶⁸ Il s'agit d'un cadre visant à faciliter la coordination des actions de tous les acteurs éducatifs, afin de mieux répondre aux rythmes, aux besoins et aux aspirations de chaque enfant. - [Le projet éducatif territorial | jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr)

Recommandation n°14 : Favoriser le partenariat entre des établissements REP ou REP+ et hors géographie prioritaire pour développer des activités sportives et ou culturelles favorisant une mixité des publics.

UN ENCOURAGEMENT A L'ACTIVITE PHYSIQUE ET A LA PRATIQUE SPORTIVE

Le CNV fait le constat qu'il est nécessaire **d'élargir la réflexion au-delà du sport pour réintégrer une notion plus large d'activité physique**⁶⁹. Il convient de considérer l'approche sportive dans sa globalité, de **ne pas se limiter à la seule dimension de la performance et de la compétition**, de reconnaître et de valoriser l'ensemble des pratiques physiques et sportives qui s'exercent en dehors des clubs sportifs et des fédérations. Considérant que celle-ci se déploie également en dehors des structures traditionnelles, notamment au sein des structures de l'éducation populaire, des centres sociaux ou encore des espaces publics. **L'ensemble de ces espaces concourt à relever le défi de l'encouragement à l'activité et à la pratique sportive.**

Le CNV partage les conclusions du rapport de la mission flash de la Commission des Affaires culturelles et de l'Education de l'Assemblée nationale sur l'activité physique et sportive et la prévention de l'obésité en milieu scolaire publié le 19 mars 2025⁷⁰, notamment dans **le constat d'une insuffisance du rôle de l'école dans la promotion et l'encadrement d'activités physiques et sportives.**

Le CNV salue l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par le Gouvernement, en amont des JOP 2024 et qui s'inscrivent dans le volet héritage des Jeux, notamment « 30 minutes d'activité physique quotidienne⁷¹ », « 2 heures de sport en plus au collège⁷² », « J'apprends à nager⁷³ », « les colos apprenantes »⁷⁴. Le CNV relève une **mise en œuvre inégale selon les territoires, une coordination qui reste à fluidifier entre les acteurs et des freins organisationnels et matériels** qui doivent être levés⁷⁵.

⁶⁹ Le rapport de la mission flash de la Commission des Affaires culturelles et de l'Education de l'Assemblée nationale sur l'activité physique et sportive et la prévention de l'obésité en milieu scolaire publié le 19 mars 2025, définit le sport comme une activité physique exercée dans le sens du jeu et de l'effort, et dont la pratique suppose un entraînement méthodique et le respect des règles, et que la notion d'activité physique intègre tout mouvement corporel induisant une dépense d'énergie.

⁷⁰ Commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, Mission flash sur l'activité physique et sportive et la prévention de l'obésité en milieu scolaire, 19 mars 2025.

⁷¹ Il s'agit d'organiser 30 minutes d'activité physique les jours sans éducation physique et sportive. Ces séances peuvent être fractionnées sur la journée ou organisées en une fois, avoir lieu pendant le temps scolaire y compris les récréations ou le temps périscolaire. Aucune tenue sportive n'est nécessaire et la cour, les locaux et les abords de l'école sont sollicités.

⁷² Dispositif lancé en 2020 qui offre de nouvelles opportunités d'activités physiques, ludo-sportives, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière. Déployés dans le cadre de l'accueil élargi 8h-18h, elles se déroulent le long de l'année scolaire en temps périscolaire, sur des créneaux hebdomadaires. Le programme a été généralisé en septembre 2022.

⁷³ Le dispositif initialisé par la DDCS de Seine Saint-Denis permet d'apprendre à nager gratuitement aux enfants du département. La DASEN fait partie intégrante du dispositif sur deux aspects : l'organisation sur le temps scolaire de stages regroupés en début d'année scolaire pour l'ensemble des élèves de CM2 du département et la remise à chaque enfant n'ayant pas satisfait à la validation de l'attestation scolaire d'avis Savoir Nager (ASSN) d'une invitation pour participer à un stage gratuit pendant les vacances scolaires. Ces stages pendant les vacances sont organisés conjointement par la ville, les services de l'État, le Réseau des Directeurs du 93, le SNPMNS et le Comité Départemental de la Seine Saint-Denis.

⁷⁴ Lancé en 2020, le dispositif de droit commun « Colos apprenantes » a été teinté aux couleurs des Jeux pour l'année 2024. Les projets retenus par la DJEPVA devaient intégrer une dimension olympique (diffusion des valeurs de l'olympisme, sensibilisation au handicap), un versant culturel (histoire des Jeux et des disciplines, découverte des pays participants, visites de sites culturels) et devaient se combiner à un aspect sportif (organisation de mini-JOP, initiation à de nouvelles pratiques sportives). Au total, plus de 88 000 jeunes ont bénéficié du dispositif (avec une prise en charge de 100 euros par jour et par jeune) dont 26 % étaient originaires des QPV, 20% originaires de zones rurales et dont 45 % de bénéficiaires avaient un quotient familial était inférieur à 1 500 euros.

⁷⁵ Sénat (2024), Rapport d'information de la Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport sur l'évaluation territoriale du dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école » - [Redonner du souffle aux "30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école" pour améliorer la santé des élèves - Sénat](#)

Des effets positifs sont à souligner :

- ❖ Les JOP 2024 ont été l'occasion de **favoriser l'initiation à de nouvelles disciplines**, la préparation et la tenue ayant suscité une prise de conscience collective sur la diversité des disciplines sportives. Il pourrait être envisagé de **reconnaitre officiellement ces sports urbains émergents**⁷⁶ (freestyle foot, double dutch) **avec l'attribution d'agrément tels que ceux délivrés aux clubs et fédérations sportives, et par la réalisation d'études d'impacts sur les sports urbains émergents**. Il ne s'agit pas d'imposer aux pratiques informelles une réglementation, mais de proposer un cheminement vers un développement associatif qui permettrait de répondre aux problématiques logistiques, d'accès aux équipements et d'ingénierie de formation et d'encadrement ;
- ❖ Le développement à l'échelle locale **des partenariats avec les associations sportives de proximité**⁷⁷ ;
- ❖ Le prolongement des dispositifs notamment le plan « j'apprends à nager » dont le département de Seine-Saint-Denis s'est inspiré pour lancer le projet « Mon école, ma ville, mon club »⁷⁸ pour prolonger la pratique de la natation des élèves de CM2 n'ayant pas validé l'attestation de savoir nager dans le cadre scolaire ;
- ❖ La **dynamique d'ouverture d'établissements scolaires vers les structures de proximité du quartier**. A titre d'exemple, les actions déjà très marquées des centres sociaux avec les établissements scolaires en quartier prioritaire par le biais notamment de leurs représentations au sein des conseils d'administration des établissements. Les centres sociaux travaillent déjà en lien avec les établissements scolaires de leur secteur sur les thématiques de l'aide aux devoirs et du numérique (soutien aux familles notamment sur l'utilisation de l'espace numérique de travail).
- ❖ Le développement de tiers lieux offrant des espaces de pratiques sportives multidisciplinaires, des espaces de vie et lien social, de travail, d'activités pédagogiques pour les jeunes parfois même des espaces médicaux⁷⁹.

Le CNV considère que le développement de coopérations locales (établissements scolaires et écosystème local) présentes dans le champ de la pratique sportive serait un facteur structurant pour le développement d'un continuum éducatif-sportif. L'organisation d'activités et de projets à l'échelle locale a souvent été une opportunité pour associer les parents au même titre que les autres acteurs dans la définition du projet et l'accompagnement des jeunes. A ce titre, le CNV salue le déploiement des 573 Maisons Sport-Santé⁸⁰ dont 143 en QPV qui encouragent l'activité physique chez les personnes

⁷⁶ La FSGT 93 a accompagné le développement des activités de parcours urbains en leur proposant une réglementation adaptée pour démocratiser la pratique, avec des coûts accessibles.

⁷⁷ A titre d'exemple, l'établissement scolaire Jean de Beaumont de Villemonble (93) a ainsi pu bénéficier de dotations en matériel au profit des élèves tels que 20 vélos dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise Intersports, du matériel pour le club d'escrime, la mise à disposition de kayaks sur la base de loisirs de Champs-Sur-Marne dans le cadre d'un partenariat avec l'UFOLEP. L'implication de la DSDEN de Seine-Saint-Denis a également permis d'aider les partenaires éducatifs à identifier des associations pour porter conjointement les projets.

⁷⁸ [Nouveau dispositif pour apprendre à nager gratuitement en Seine Saint-Denis « Mon école, ma ville, mon club » - SNPMNS](#)

⁷⁹ La FSCGT 93 dans le cadre de l'héritage des JOP 2024 ouvre la Coloc' de l'Ourcq à Bobigny un espace de vie, de coworking, de salles de pratiques physiques et sportives, deux équipements sportifs, une maison sport-santé et des cabinets médicaux.

⁸⁰ Ces maisons sont portées par une grande variété d'acteurs : associations, clubs de sport, établissements de soin, collectivités locales. Elles répondent à un cahier des charges spécifique et sont mises en place après une décision conjointe de l'ARS et de la DRAJES. Le personnel des Maisons Sport-Santé comprend une diversité de professions, incluant des médecins, des éducateurs spécialisés en activité physique adaptée, et d'autres professionnels de la santé, qui peuvent prescrire de l'activité physique et orienter les patients vers les structures adéquates.

n'ayant jamais pratiqué de sport et souhaitant s'y initier⁸¹. Elles permettent de proposer un bilan de santé aux habitants, afin de les **orienter vers l'activité physique la plus adaptée⁸² à leur condition**. Leur déploiement permet de répondre aux enjeux de promotion de l'activité sportive **avec des bénéfices à court, moyen et long terme** sur la santé.

Recommandation n°15 : Renforcer les partenariats avec l'ensemble de l'écosystème local des établissements scolaires, notamment les centres sociaux et associations pour promouvoir l'activité physique et la pratique sportive et développer un continuum sportif-éducatif.

Le CNV souhaite alerter sur **la nécessité de lever les freins financiers** à la pratique sportive pour réellement permettre aux jeunes sensibilisés pendant la période des JOP 2024 de concrétiser leurs envies d'inscription dans des clubs sportifs. Bien que les premiers bilans témoignent d'une augmentation du nombre de licenciés dans les clubs et d'une modification des pratiques, **il s'agit désormais d'inscrire ces volontés dans la durée**.

A ce titre, le CNV salue le lancement depuis 2021 du dispositif **Pass'Sport⁸³** qui permet d'encourager la pratique sportive en **abaissant le reste à charge des ménages**. Plusieurs freins à l'utilisation de ce dispositif persistent : le CNV relève notamment que **certaines familles rencontrent des difficultés à s'en saisir** – pour partie liées aux modalités d'inscription en ligne⁸⁴- et d'autres ne le connaissent pas, signe d'un **manque de communication**. Certaines **structures sportives sont également réticentes à adhérer à un tel dispositif en raison des contraintes liées à la gestion de leur trésorerie** et aux **délais de remboursement** parfois longs.

Par ailleurs, **le coût de certaines licences sportives reste élevé** et elles ne sont pas suffisamment accessibles pour permettre aux habitants ayant des revenus modestes de pratiquer certaines activités. **Leurs coûts inaccessibles entravent le simple intérêt** à la discipline sportive concernée.

Recommandation n°16 : Doubler le montant alloué au Pass'Sport pour que la barrière financière ne soit pas un obstacle à l'obtention des licences sportives.

La hausse du nombre de licenciés se heurte **aux difficultés pour les structures et clubs d'augmenter leur capacité d'accueil, d'ouverture de nouveaux créneaux horaires et de disciplines tant en termes de locaux que d'encadrants ou de professionnels** pour accompagner les licenciés, ce qui pénalisent en priorité les femmes. Le CNV sera attentif aux prochains travaux de l'INJEP relatifs aux difficultés d'inscription en clubs.

Le CNV rappelle que des **dispositions législatives ont été prises en 2022⁸⁵ en matière d'équipements sportifs** notamment concernant les **conditions d'aménagement d'un accès indépendant aux locaux et aux équipements affectés à la pratique d'activités physiques ou sportives dans les écoles et**

⁸¹ Sur l'année 2024, la FSGT 93, a accueilli 7 655 personnes au sein de sa maison sport-santé. Dans le cadre du sport sur ordonnance, la structure propose un forfait de 40€ par personne pour un parcours de 12 séances, alors que le prix classique est estimé à 400€. La prise en charge financière du delta est assurée par les subventions de la maison sport-santé (co-financement ARS, Fonds de dotation Impact 2024).

⁸² Bien qu'elles ne disposent généralement pas de salles d'activités physiques, elles nouent des partenariats avec des structures sportives locales pour rediriger les patients vers des lieux de pratique.

⁸³ Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive d'un montant de 50 euros destinée aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, qui permet de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive.

⁸⁴ CNV (2018), Avis « Les laissés-pour compte du passage au tout numérique ».

⁸⁵ Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

établissements publics locaux d'enseignement faisant l'objet de rénovations importantes ou d'une construction. Force est de constater que les collectivités territoriales se sont très faiblement emparées de cette loi, et que les équipements sportifs restent sous utilisés. **Le CNV suivra avec attention les travaux** de la Direction des sports du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, en lien avec les recteurs d'académie **pour recenser les équipements dont l'aménagement et l'accessibilité actuel permet une utilisation en dehors des temps scolaires.**

Recommandation n°17 : Engager un plan d'action pour permettre l'accès à tous aux équipements sportifs des établissements scolaires identifiés par la DJEPVA en lien avec les recteurs d'Académie, en priorité dans les QPV et en dehors des temps scolaires.

La médiation doit être au cœur de la promotion et de l'encouragement à la pratique sportive. Constat est désormais fait qu'il ne s'agit plus seulement de construire ou de rénover un équipement sportif, de déployer une activité physique en proximité pour que les habitants souhaitent y prendre part et s'y investissent. La participation des habitants aux épreuves des JOP 2024 n'a pas fait figure d'exception. Les constats ont rapidement été posés sur des **freins à la fois économiques, psychologiques et sociaux** à la participation des habitants. Les acteurs locaux -associations et services municipaux- ont joué un **rôle essentiel pour accompagner les populations** (ex : téléchargement des billets, solutions de mobilité, sensibilisation, etc.). Le **déficit de sensibilisation et d'accompagnement spécifique des publics en amont** n'a pas favorisé une adhésion plus forte aux actions et plus généralement à l'évènement en tant que tel.

« Au moment où l'invitation à participer au grand tirage au sort pour se voir offrir deux places pour assister aux JOP est lancée, le constat de peu de répondant des habitants est prégnant. Le raz de marée que certains craignaient n'a pas existé. Une mobilisation forte de la collectivité pour lever les freins, des centaines de coup de fils ont été passés pour confirmer des places ou pour aider à les télécharger. Des déplacements en groupe et accompagnés vers les épreuves ont été organisés depuis les Maisons pour Tous « Marcel Paul », les structures jeunesse, pour faire sauter la peur de certains de se rendre « seul » dans des lieux inhabituels ou encore dépasser le coût et la contrainte des transports, qui pouvait être aussi un obstacle ».

Gilles Poux – La Courneuve.

« Lors de la première sortie organisée pour aller voir une épreuve des Jeux Olympiques, plusieurs personnes manquaient à l'appel car la question de la médiation n'avait pas été pensée au départ ».

Gilles Leproust – Allonnes

Sur plusieurs territoires, la participation des habitants aux épreuves sportives s'est accompagnée d'une forte médiation à destination des publics, notamment concernant les enjeux de mobilité qui peuvent constituer un véritable frein à la pratique sportive pour les publics les plus vulnérables, et notamment les familles monoparentales⁸⁶. Dans le cadre de la participation des publics aux JOP 2024,

⁸⁶ Comme l'a souligné le CNV dans son avis « Quartiers prioritaires en mouvement : usages et partage apaisé de l'espace public », décloisonner les politiques de mobilité, en intégrant ces questions dans l'ensemble des politiques publiques, apparaît comme un préalable afin d'intégrer les questions de mobilité des publics fragiles au cœur des préoccupations sociales et sociétales. L'avis de l'instance formulait ainsi la préconisation suivante : « envisager dès l'adhésion à une structure culturelle, sociale ou sportive pour les jeunes, les personnes âgées, les personnes sans véhicules un volet mobilité ».

les témoignages ont notamment montré que certains parents pouvaient refuser la participation de leurs enfants aux activités en l'absence de solutions de mobilité⁸⁷.

L'organisation et l'accueil des JOP 2024 semble avoir eu un **effet positif sur la pratique et l'activité sportive**. Bien que les données stabilisées ne soient pas encore accessibles, et que le recul ne soit pas suffisant, les témoignages et les premières retombées médiatiques mettent en exergue une **augmentation du nombre de licenciés et surtout une ouverture sur des sports habituellement moins plébiscités**. Il est nécessaire que les bilans et les analyses qui seront réalisés permettent de regarder plus précisément le profil de ces nouveaux licenciés (lieux de résidence, âges, genre, etc.) et **d'objectiver l'impact des JOP 2024 sur la diversification de la pratique sportive**.

A ce titre, le CNV relève l'importance d'équipements sportifs (terrains de pratique, vestiaires, accueils etc...) mieux adaptés à une pratique sportive égalitaire⁸⁸ et de l'accompagnement à la pratique sportive féminine dès le plus jeune âge⁸⁹.

A Allonnes ce ne sont pas forcément les disciplines qui étaient présentes aux JO qui ont vu le nombre de licenciés augmenter. A noter néanmoins, une hausse des licences octroyées pour la natation et le tennis.

Gilles Leproust - Allonnes

A Saint-Ouen il y a eu une augmentation de 200 licences octroyées pour le judo. On avait 600 licenciés et les équipements étaient déjà pleins.

Adel Ziane – Saint Ouen

Pendant la fête des associations cette année, le constat qu'on a fait est qu'il y avait plus de monde intéressé par les activités sportives. Ce n'était pas forcément le football qui était prisé ! Il y avait aussi la gymnastique et de la natation qui ont aussi suscité de l'intérêt.

Moussa Kebe – Le Blanc-Mesnil

Le CNV considère que la **dimension de l'héritage des JOP 2024 n'a pas permis de travailler sur la mémoire des jeux dans son aspect urbain**. A ce titre il regrette que le village des athlètes qui ne comporte que quelques éléments relatifs à l'organisation des jeux ne soit pas plus marqué de cette histoire sportive et internationale.

Recommandation n°18 : Aménager les espaces publics avec des agrès sportifs et du design urbain pour encourager à la pratique physique individuelle et collective dans une approche inclusive.

Recommandation n°19 : Renommer localement les rues, les équipements publics et le patrimoine sportif en valorisant les personnalités sportives issues des quartiers prioritaires.

⁸⁷ A titre d'exemple, dans la ville de Miramas, dans le cadre du projet Athlé dans la Cité, la mise en place d'un bus transportant les élèves de l'établissement vers le club sportif a permis de lever les freins à la mobilité et de rassurer les parents lors de l'inscription des élèves à l'activité sportive. Le coût de location du bus était pris en charge par la Cité éducative

⁸⁸ IREV (2024), Quelle place pour les pratiques physiques et sportives féminines dans les quartiers de demain ? [Quelle place pour les pratiques physiques et sportives féminines dans les quartiers de demain ? \[Journée Régionale\] | IREV - Centre de ressources politique de la ville](#)

⁸⁹ CNV (2019), Compte-rendu du séminaire « Le sport au féminin : vecteur d'émancipation ? ».

UN VECTEUR D'ENGAGEMENT, DE CITOYENNETÉ ET DE COHESION

Au-delà de la pratique sportive, les JOP 2024 ont été l'occasion de faire du sport **un levier d'engagement citoyen**, notamment à travers une adhésion aux valeurs de citoyenneté, d'inclusion et de solidarité, qui pourrait **constituer l'un des principaux héritages immatériels de l'évènement**. L'enjeu principal réside dans **l'accompagnement et la médiation pour favoriser la participation active de tous**, et plus particulièrement des jeunes, en offrant des débouchés à cette dynamique d'engagement.

Le CNV relève l'engouement populaire porté par **un engagement bénévole** majeur. Ainsi, ce sont près de **45 000 personnes qui ont fait acte de candidature** dont **36 700 d'entre eux**⁹⁰ se sont véritablement engagés. Si le pari de la parité a été relevé, celui de la diversité sociale n'a pas été au rendez-vous : 85% étaient diplômés de l'enseignement supérieur, dont 50% à BAC+5 ; 44% étaient déjà bénévoles en clubs et associations sportives. **Le CNV souhaite qu'une attention soit portée à la diversité des profils lors des prochains évènements en relevant que le critère de la maîtrise de la langue anglaise soit moins discriminant.**

Les JOP 2024 ont été un catalyseur d'engagement : **70% d'entre eux indiquent souhaiter se (ré)engager dans un club ou une association sportive dans l'année qui vient**. Bien que tous ne poursuivront pas leur engagement bénévole, ces candidats constituent un **véritable vivier pour lequel il est nécessaire de penser un parcours d'accompagnement vers l'engagement**.

Développer une culture de l'engagement doit s'intégrer sur une réflexion plus large autour de trois volets : la valorisation de toutes les réserves (dispositifs de réserve sanitaire : armée, police) ; le volontariat en service civique et le bénévolat. Elle doit être appréhendée dès le plus jeune âge directement dans le cadre scolaire. Le CNV souligne l'intérêt **de porter ces enjeux dans le cadre de l'Enseignement moral et civique (EMC) et des Cités éducatives**.

Recommandation n°20 : Faire de l'engagement la « Grande cause nationale pour 2026 ».

L'enjeu est également de **capitaliser sur cet engagement et d'en faire un levier de reconnaissance de compétences acquises**. La mobilisation et l'implication des bénévoles des JOP 2024, très marqués par l'expérience vécue⁹¹, s'est traduite par **l'acquisition de compétences qui devront faire l'objet désormais d'une valorisation**.

Les compétences développées, souvent **transversales et transférables**, constituent un véritable levier pour l'insertion et la **mobilité professionnelle**. L'expérience du volontariat peut servir de tremplin vers l'emploi. A ce titre, le CNV salue la **mise en place par le Ministère de travail de l'open badge**⁹² dont l'objectif était de reconnaître les compétences des volontaires. Toutefois, l'instance déplore que la certification de la compétence reste complexe, et que celle-ci n'ait de la valeur uniquement si elle est reconnue par les autres acteurs et notamment par le monde de l'entreprise. **Le CNV restera attentif**

⁹⁰ INJEP (2025), Profil et motivations des volontaires, entre passion du sport et désir d'engagement, janvier 2025.

⁹¹ [Jeux Olympiques et Paralympiques : les volontaires et les bénévoles racontent - Bénévolat](#)

⁹² En raison du caractère unique des Jeux 2024, une certification particulière, l'« open badge », permettra à tout volontaire impliqué d'acquérir automatiquement 15 de ces 30 compétences socles. Leur intégration dans le passeport de compétences contribuera à l'héritage économique et social de l'évènement et ouvrira la voie à une évolution structurelle pour valoriser le bénévolat sous toutes ses formes. Pour les volontaires, elle permettra, après leur expérience unique au cœur des Jeux, de valoriser celle-ci de manière formelle durant leur parcours.

au déploiement du Passeport de compétences actuellement en cours de développement par les Ministère du Travail, et par le Ministère de la Santé et des Solidarités⁹³.

Recommandation n°21 : Le CNV préconise que la DJEPVA accompagne l'ensemble des bénévoles des JOP 2024 à faire reconnaître leur engagement dans le cadre du compte d'engagement citoyen (CEC), dispositif intégré au compte personnel d'activité (CPA).

Le projet « *Mon école, ma ville, mon club* » est également un **levier d'engagement citoyen** permettant l'apprentissage du sauvetage dans le cadre du projet « *Je nage donc je sauve*⁹⁴ ». L'apprentissage de la natation a ainsi enclenché **une dynamique d'engagement tournée vers l'autre** qui enrichit la seule pratique de cette discipline sportive individuelle.

La plate-forme « [JeVeuxAider.gouv](https://jeveuxaider.gouv.fr) »⁹⁵ qui mobilise les services déconcentrés de l'Etat (SDJES, DRAJES) permet de susciter **la rencontre entre les opportunités et les envies d'engagement.**

A Miramas, le projet **Athlé dans la Cité**⁹⁶ a favorisé un taux de renouvellement de la licence UNSS et du club de 85%. La pratique sportive a été vectrice d'un engagement, permettant à 80 collégiens participant au projet de **devenir acteurs de la vie du club, en s'engageant comme bénévoles lors d'événements.** Parmi eux, certains jeunes ont également été formés pour devenir juge-arbitre.

Le saviez-vous ?

Un questionnaire auprès des structures lauréates de l'appel à projet « Tous aux Jeux » a été diffusé par l'ANCT aux territoires en vue d'un retour d'expérience des bénéficiaires ayant assisté aux épreuves. Le « patriotisme », la « fierté » d'être Français, « l'ouverture », le « respect du handicap », et le « collectif » sont les principaux ressentis exprimés par les jeunes.

⁹³ [Bienvenue sur le Passeport de compétences | Passeport de compétences](#)

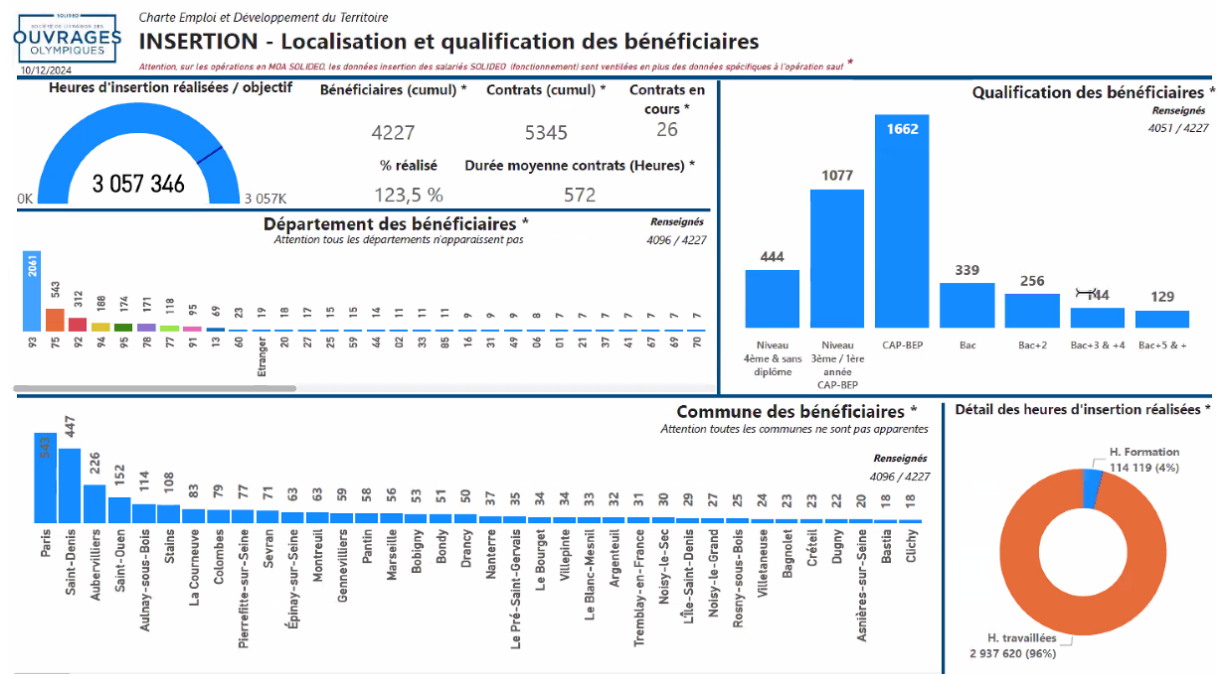
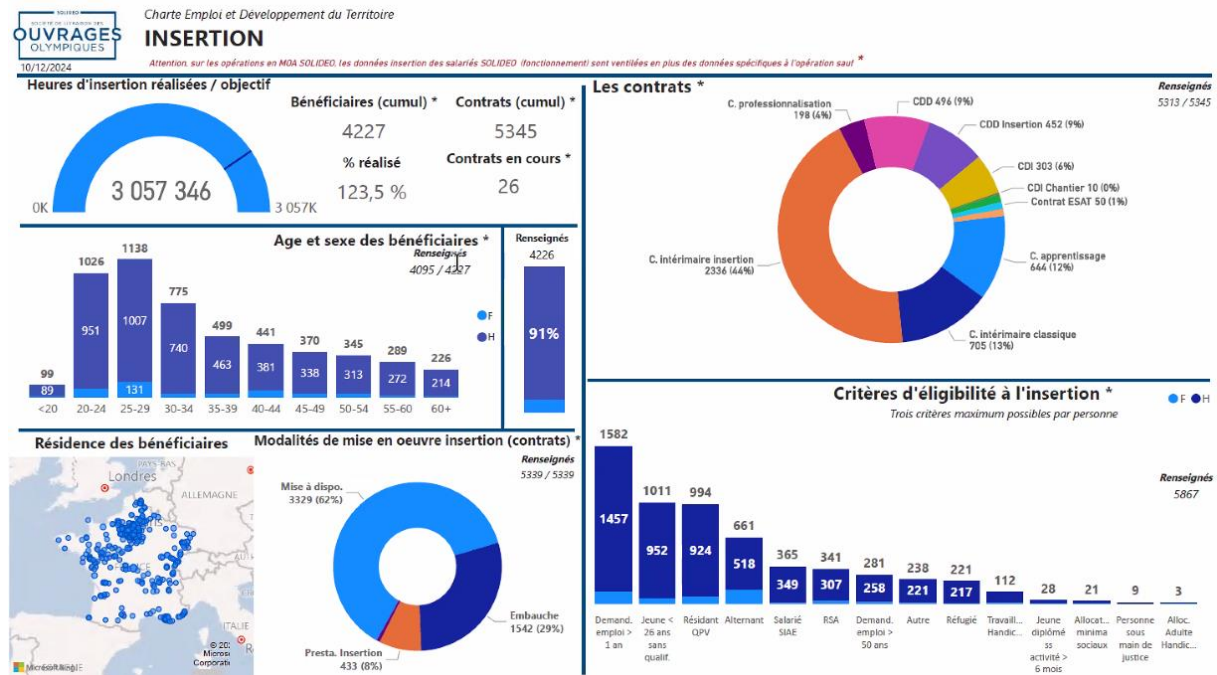
⁹⁴ [Mon école, ma ville, mon club | CD93FFMNS](#)

⁹⁵ Plus de 650 000 bénévoles sont déjà engagés sur la plateforme et 550 bénévoles proposent leurs aides quotidiennement.

⁹⁶ Le projet permettait aux élèves inscrits à l'UNSS de bénéficier de la prise en charge par la Cité éducative du coût de la licence au club d'athlétisme.

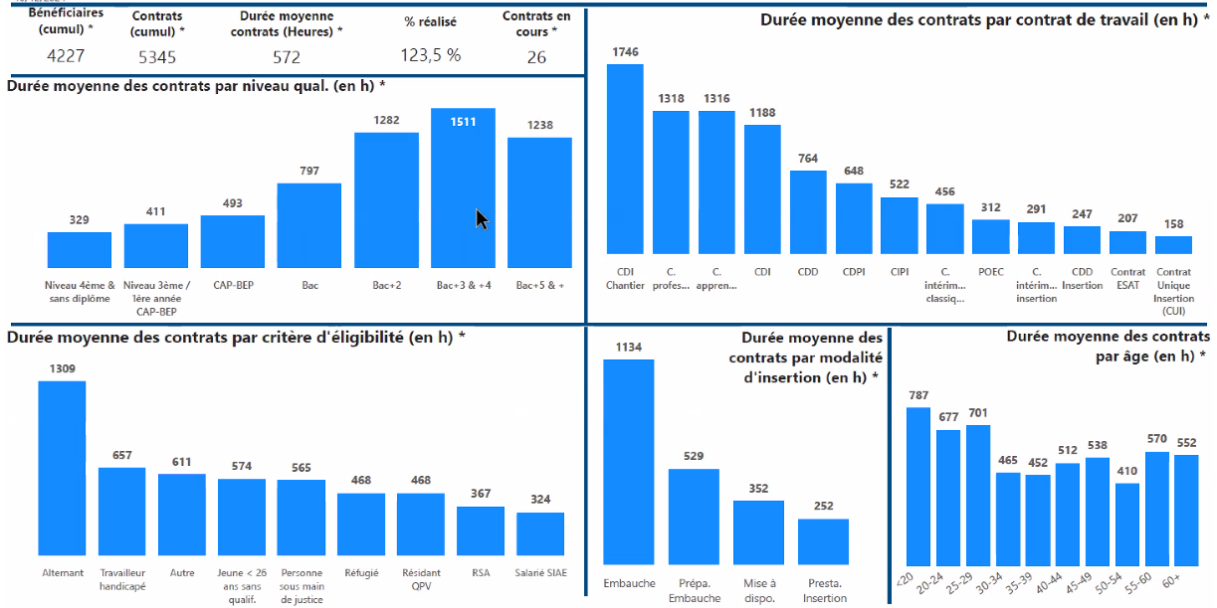
ANNEXES

Annexe 1 – Données SOLIDEO : focus insertion de la Charte Emploi et Développement du territoire



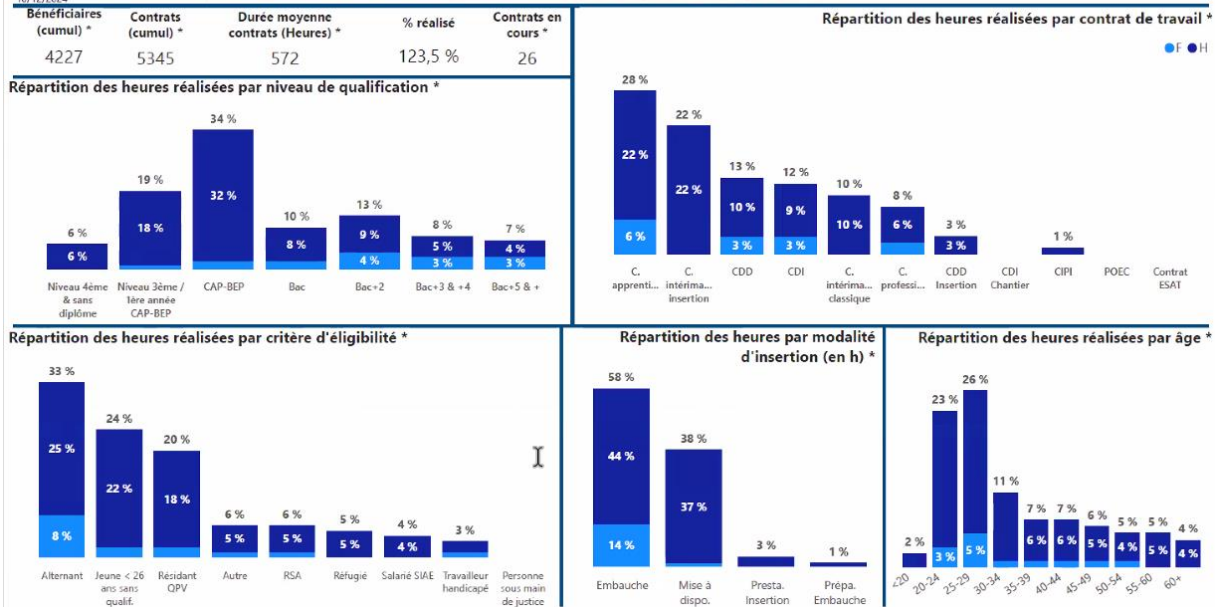
INSERTION - Durée moyenne des contrats par contrat, âge, diplôme et sexe

Attention, sur les opérations en MDA SOLIDE, les données insertion des salariés SOLIDE (fonctionnement) sont ventilées en plus des données spécifiques à l'opération saut *



INSERTION - Répartition des heures réalisées par contrat, âge, diplôme et sexe

Attention, sur les opérations en MDA SOLIDE, les données insertion des salariés SOLIDE (fonctionnement) sont ventilées en plus des données spécifiques à l'opération saut *



Annexe 2 - Les personnes auditionnées

Monsieur	Yann KRYSINSKI	Directeur général exécutif de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO)	05/12/2024
Monsieur	Thibaut DESJONQUÈRES	Directeur associé du cabinet Pluricité, co-rédacteur du rapport intermédiaire d'évaluation de la Stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024	05/12/2024
Madame	Hélène CHAPET	Directrice du programme Lien social et Image des quartiers à l'ANCT	16/01/2025
Monsieur	Benoît TAILLARDAT	Directeur régional Ile-de-France de l'association Sport dans la Ville	16/01/2025
Madame	Néhémie NTOYA	Bénéficiaire du programme « Job dans la ville » de Sport dans la Ville	16/01/2025
Monsieur	Loïc MINSSIEUX	Professeur d'EPS au collège Jean de Beaumont à Villemomble (93)	11/02/2025
Monsieur	Fabrice DEMAZEUX	Conseiller technique EPS à la DSDEN de Seine-Saint-Denis	11/02/2025
Monsieur	Sylvain HAVEZ	Chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Conseiller auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis à l'Académie de Créteil	11/02/2025
Monsieur	Arnaud WNUK	Conseiller d'animation sportive à l'Académie de Créteil	11/02/2025
Monsieur	Christophe CASTELL	Sous-directeur des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative au Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative	11/02/2025
Madame	Najat SEMDANI	Cheffe de projets JOP à la Direction régionale IDF de France Travail	18/03/2025
Madame	Zaïna ABOUZOUL	Bénéficiaire de l'initiative Pau'lympique vers l'Emploi	18/03/2025
Madame	Zahra EL KOUH	Bénéficiaire de l'initiative Pau'lympique vers l'Emploi	18/03/2025
Madame	Ghislaine PAPAREMBORDE	Coordinatrice Cité de l'Emploi, de la plateforme Mobilité et du CTAI de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	18/03/2025
Madame	Caroline DELHAYE	Conseillère France Travail de Tourcoing	18/03/2025
Monsieur	Malek HAMZA	Bénéficiaire d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi pendant les JOP 2024	18/03/2025
Monsieur	Christophe CATONI	Président de l'Athlétic Club Miramas (ACM) et professeur d'EPS au collège Albert Camus (Miramas)	18/03/2025
Madame	Nadia ALI	Conseillère municipale, Déléguée aux relations avec les clubs sportifs à Miramas	18/03/2025
Monsieur	Alexis RIDDE	Chef du bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie à la Direction des sports du Ministère de la Jeunesse et des sports	18/03/2025
Monsieur	Dawari HORSFALL	Fondateur de l'association Humanitaria, Massy (91)	18/03/2025
Monsieur	Qénân LUHATA	Bénéficiaire de l'association Humanitaria	18/03/2025
Monsieur	Ibrahim DIOP	Etudiant, résidant d'Arnouville (95)	18/03/2025
Madame	Sarah OURAHMOUNE	Ambassadrice de l'Alliance pour l'inclusion par le sport	18/03/2025
Monsieur	Pierre-Antoine MOLINA	Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques	20/03/2025
Monsieur	Lucas NOLAIS	Chef de cabinet du Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques	20/03/2025
Monsieur	Clément REMOND	Co-président du Comité FSGT de Seine-Saint-Denis	01/04/2025

Annexe 3 – Verbatim

« Les Jeux Olympiques peuvent être un catalyseur en termes de participation des jeunes à d'autres événements sportifs nationaux »

Rachid Boussad

« Sur la médiation culturelle ça paraît normal d'avoir un accompagnement pour faciliter l'accès à l'art, ce n'est pas automatique non plus sur le sport »

Isabelle Zeller

« Le sport est le troisième lieu d'éducation après la famille et l'école. Cette caractéristique du sport dans la formation des citoyens est assez mise à mal quand on touche au budget de l'éducation sportive »

Patrick Braouezec

« Les JOP ont permis à des associations sportives de s'ouvrir à de nouvelles disciplines »

Pierre-Pascal Antonini

« Le sport ne se résume pas à une licence dans un club. Il faut rapprocher l'activité physique et le sport licencié dans cet héritage »

Ilham Grefi

« Dans les QPV, le sport est associé à l'argent. La pratique sportive nécessite des moyens financiers »

Irma Coronado-Goupil

« Le problème c'est le coût de la pratique mais aussi les horaires des activités pour concilier la pratique du sport avec la vie professionnelle »

Séverine Walquan

« Le relais de la flamme était un moment intéressant ! Les personnes se sont parlées, dans une atmosphère d'échanges en dehors des terrains de sport. Il faut donner les moyens aux habitants de vivre ce type d'événements »

Marie-Caroline Bonnet-Galzy

« L'accès aux manifestations proposées et à la pratique sportive ne reste pas suffisamment populaire »

Isabelle Zeller

« L'événement crée un sentiment d'appartenance à la Nation française qui doit être travaillé par la suite. Il faut créer de la continuité »

Rachid Boussad

« Les jeux ont pu être un levier, duquel il faut tirer des enseignements pour dupliquer un réel héritage surtout immatériel »

Sarah Ourahmoune

« Il y a eu beaucoup d'engouement avant et pendant les Jeux. Mais on est seulement à quelques mois de la cérémonie de clôture et tout le monde est déjà passé à autre chose »

Moussa Kebe

« Il y a une crainte que la dynamique partenariale et l'engouement s'essoufflent. Peut-on faire fédérer ces énergies, en dehors des grands événements ? Certains habitants ont retrouvé de la dignité en participant aux épreuves »

Patrick Braouezec

« Le défi maintenant est de transformer et soutenir les réussites locales qui ont émergé pendant les Jeux »

Sarah Ourahmoune

« Dans les quartiers, on va avoir du football et des sports de combat mais peu de diversité »

Patrick Chevallier

Annexe 4 – Bibliographie

RAPPORTS

Alliance pour l'inclusion par le sport (2024), Pacte de l'inclusion par le sport, Rapport de la mission des ambassadeurs de l'Alliance pour l'inclusion par le sport

ANCT (2024), La démarche des Cités éducatives : rapport d'analyse des revues de projet 2023

Assemblée nationale (2025), Mission flash de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation sur l'activité physique et sportive et la prévention de l'obésité en milieu scolaire

Pluricité, Centre de droit et d'économie du sport, Agence Phare, Ipama, Sport 1.5, (2023) Rapport intermédiaire d'évaluation de la stratégie « Héritage et durabilité » de Paris 2024

Pluricité, Paris 2024, Fédération française de Golf (2024), Evaluation du projet Parakids porté par la fédération Française de Golf

Sénat (2024), Rapport d'information de la Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport sur l'évaluation territoriale du dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école »

PUBLICATIONS

ARCOM (2025), Bilan de la diffusion audiovisuelle et numérique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Agence nationale du sport (2025), Etude sur la fréquentation des équipements sportifs financés par l'Agence au titre du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023)

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (2021), Plan Héritage et durabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (2022), Charte sociale de Paris 2024

CNV (2016), Avis « Pour l'appui à la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 »

CNV (2018), Avis « Préconisations pour le soutien et le développement des associations de proximité en QPV »

CNV (2018), Avis « Les laissés pour compte du passage au tout numérique »

CNV (2019), Compte-rendu du séminaire « Sport au féminin en QPV : vecteur d'émancipation ? »

CNV (2024), Avis « Quartiers prioritaires en mouvement : usages et partage apaisé de l'espace public »

IFOP (2024), Les représentations à l'égard du handicap avant et après les Jeux Olympiques

INJEP (2025), Profil et motivations des volontaires, entre passion du sport et désir d'engagement

INJEP (2023), Les maisons sport-santé : des enjeux de coordination, de légitimation et de financement

Institut Paris Région, INJEP, (2025), Jeux de Paris 2024 : les Franciliens au cœur d'un événement historique

IREV (2024), Quelle place pour les pratiques physiques et sportives féminines dans les quartiers de demain ?, Journée régionale.

Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (2024), Des Jeux responsables et utiles. Pour un héritage durable. Dossier de presse

ONPV (2019), L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires : une bonne couverture mais une offre peu variée

Région Ile-de-France (2024), #MerciLesJeux, l'héritage des Jeux de Paris 2024 en Ile-de-France. Dossier de presse

RNCPV (2024), Quels impacts des grands événements sportifs pour les quartiers prioritaires de la ville ?

PRESSES

AEF Info (2024), La région Ile-de-France, France Travail et l'Etat veulent maintenir dans l'emploi les agents de sécurité formés pour les JOP

AEF Info (2024), "Héritage" des JOP : Nicole Klein missionnée pour faire le bilan de la formation allégée à la sécurité privée

AEF Info (2025), Solideo Alpes 2030 : le détail du décret de création de la nouvelle Société de livraison des ouvrages olympiques

Banque des territoires (2025), Subventions d'équipements : l'Agence nationale du sport dévoile ses orientations pour 2025

La Gazette des communes (2024), Les grands événements sportifs à la rescousse des quartiers prioritaires

SOLIDEO (2025), Communiqué de presse Conseil d'administration de la SOLIDEO : « L'héritage des Jeux en scène »

TEXTES LEGISLATIFS

Légifrance, Décret n° 2017-1336 du 13 septembre 2017 relatif au délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Légifrance, Loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, Article 53.

Légifrance, Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France